



CONSEIL DU 10<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
Séance du 20 juin 2023

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-trois, le 20 juin à 18h30, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, dans la Salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 14/06/23

Étaient présents : M. Éric ALGRAIN ; M. Raphaël BONNIER ; Mme Kim CHIUSANO ; M. Ulf CLERWALL ; Mme Alexandra CORDEBARD ; M. David DELPLANQUE ; Mme Awa DIABY ; Mme Isabelle DUMOULIN ; M. Rémi FÉRAUD ; M. Bertil FORT ; M. Philippe GUTTERMANN ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Philomène JUILLET ; Mme Laurence PATRICE ; M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Sylvie SCHERER ; M. Paul SIMONDON ; Mme Léa VASA ; Mme Dominique VERSINI.

Absents excusés : Mme Isabelle DUMOULIN a donné pouvoir à M. David DELPLANQUE pour le début de la séance ; M. Rémi FÉRAUD a donné pouvoir à Mme Alexandra CORDEBARD pour le début de la séance ; M. Philippe GUTTERMANN a donné pouvoir à M. Élie JOUSSELLIN pour la totalité de la séance ; M. WATANABÉ-VERMOREL a donné pouvoir à M. Sylvain RAIFAUD pour la totalité de la séance.

## TABLE DES MATIÈRES

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office.....	5
10 2023 09 - Désignation du secrétariat de séance.....	5
10 2023 12 - Adoption de la procédure d'urgence.....	5
10 2023 10 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 23 mai 2023.....	6
10 2023 11 - Adoption du Budget Supplémentaire 2023 de l'état spécial du 10 <sup>e</sup> arrondissement.....	6
2023 DASCO 57 - Collèges publics - Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2023 (715 069,80 euros) aux services de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration.....	8
2023 DASCO 77 - Convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (200 000 euros).....	10
2023 DASCO 68 - Subvention d'investissement (83 584 euros) à 8 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021-2022.....	11
2023 DDCT 67 - ADDCT 67 - DSP - DPE - DSOL - DASCO - DAE - DAC - DEVE - DTEC Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (1 021 850 euros) à 269 associations pour le financement de 413 projets.....	13
2023 DEVE 48 - Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques.....	15
2023 DDCT 36 - Subventions (21 000 euros) à 4 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 10 <sup>e</sup> arrondissement.....	16
2023 DDCT 73 - Subventions (77 000 euros) à 11 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2024 du Budget Participatif.....	18
2023 DDCT 24 - Subventions (50 000 euros) à 16 associations au titre du genre dans l'espace public.....	20
2023 DDCT 75 - Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2023 - Subventions de fonctionnement (95 000 euros) à 7 associations.....	21
2023 DJS 75 - Subventions (216 500 euros), conventions et avenants avec 59 associations de jeunesse (5 <sup>e</sup> , 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> , 20 <sup>e</sup> ) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.....	23
2023 DJS 76 - 2023 DJS 76 DDCT DSOL DAC DFPE - Subventions (281 000 euros), conventions et avenants avec 73 associations de jeunesse (Paris Centre, 6 <sup>e</sup> , 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> , 20 <sup>e</sup> ) au titre de l'accès des jeunes à la culture.....	23
2023 DSOL 77 - Subventions (9 853 euros) à 5 associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social.....	25
2023 DVD 43 - Stationnement de surface - Mesures de simplification.....	26
2023 DVD 83 - Plan Vélo. Approbation du plan d'actions triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France.....	27
2023 DLH 141 - Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs.....	30

2023 DSOL 49 - Subventions (164 600 euros) et 15 conventions avec 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.....	34
2023 DAC 142 - Subvention (25 000 euros) et avenant à convention avec l'association Fetart (10 <sup>e</sup> ) .....	35
2023 DAC 421 - Subventions (300 000 euros) à 46 associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé, et signature de 13 avenants et de 1 convention.....	36
2023 DEVE 44 - Appel à projets Jardins Relais 2023 - Subventions de 57 930 euros à 24 associations pour soutenir la mutualisation des moyens et l'entraide locale citoyenne pour jardiner à Paris.....	37
2023 DSOL 68 - Budget Participatif - Subventions d'investissement (967 921 euros) et de fonctionnement (12 500 euros) pour 8 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité. Conventions .....	39
2023 DU 86 - Mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique visant à réaliser des logements-ateliers sociaux dans le lot n° 101 de la copropriété 220 rue du Faubourg Saint-Martin (10 <sup>e</sup> ) .....	40
2023 DSP 2 - Dotations (1 971 178 euros) et avenants pour les Centres de Santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (Paris Centre, 5 <sup>e</sup> , 10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> , 15 <sup>e</sup> , 20 <sup>e</sup> ).....	42
Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription .....	44
2023 DFPE 130 - Subvention (150 000 euros) et convention avec l'association La Maison Kangourou (10 <sup>e</sup> ) pour la réalisation de travaux de restructuration pour le multi accueil situé 143 quai de Valmy (10 <sup>e</sup> ) ..	45
2023 DFPE 139 - Subvention (974 496 euros) à 13 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 22 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF.....	45
2023 DSOL 59 - Participations pour l'année 2023 aux 6 Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris.....	45
2023 SG 46 - Impact 2024 .....	45
2023 DJS 21 - Subventions (25 000 euros à 23 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> , 20 <sup>e</sup> ).....	46
2023 DVD 57 - Plan Vélo 2021-2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions à 25 associations (montants 273 500 euros en fonctionnement et 201 635 euros en investissement) et conventions associées.....	46
2023 DASCO 75 - Dénomination de l'école Annette Zaidman .....	46
2023 DAC 9 - Subvention (100 000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre des Bouffes du Nord - SAS Centre International de Créations Théâtrales (10 <sup>e</sup> ).....	46
2023 DAC 46 - Subventions (401 756,40 euros), conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP).....	46
2023 DAC 189 - Subvention (53 000 euros) à 8 structures d'enseignement de la musique et des arts plastiques et signature de deux conventions.....	46
2023 DAC 241 - Subventions (16 000 euros) à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque et au Centre Medem Arbeter Ring (10 <sup>e</sup> ) .....	46
2023 DAC 402 - Subventions (12 000 euros) à 4 associations au titre de l'action culturelle locale du 10 <sup>e</sup> arrondissement et signature d'un avenant .....	46

2023 DSOL 36 - Subventions (985 900 euros) dans le cadre d'une convention annuelle et 13 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité.....	46
2023 DSOL 38 - Subventions (6 483 789 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 29 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS .....	46
2023 DSOL 39 - Subventions (1 217 439 euros) et conventions avec 12 associations pour des projets à destination de femmes, familles et jeunes en situation d'exclusion.....	46
2023 DAE 76 - Convention et subvention d'investissement (300 000 euros) à la structure Terra.....	46
2023 DDCT 74 - Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Service avec la Caisse du Dépôt et Consignation.....	46
2023 DEVE 37 - Subventions (64 000 euros) à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable.....	46
VŒUX.....	47
10 2023 21 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF À LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE 10 <sup>e</sup> ARRONDISSEMENT.....	47
10 2023 22 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10 <sup>e</sup> RELATIF À LA MASSIFICATION DE LA COLLECTE DES BIODÉCHETS.....	50
10 2023 23 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10 <sup>e</sup> RELATIF AU RENFORT DES MOYENS DES DIVISIONS TERRITORIALES DE LA PROPRETÉ POUR ACCOMPAGNER LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS.....	52
10 2023 24 - VŒU DES ÉLU.E.S DU GROUPE PCF RELATIF AU DEVENIR DES LITS DE GÉRIATRIE DE FERNAND WIDAL.....	55

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Léa VASA

*La séance est ouverte à 18h37.*

**Mme CORDEBARD** remercie pour leur présence les élu.e.s et les personnes qui assistent à cette dernière séance du Conseil avant la coupure estivale. Elle souhaite tout d'abord exprimer le soutien de toute l'assemblée à la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, qui a été brutalement agressée par un motard alors qu'elle circulait à vélo. La violence dont elle a été victime est triple : violence routière, violence à l'encontre des femmes et violence à l'égard des maires et des élu.e.s locaux, ce type d'agressions faisant malheureusement partie du quotidien des Parisien.ne.s.

Madame la Maire annonce qu'Isabelle DUMOULIN a donné pouvoir à David DELPLANQUE et Rémi FÉRAUD à Mme CORDEBARD pour le début du Conseil ; Philippe GUTTERMANN a donné pouvoir à Élie JOUSSELLIN et Thomas WATANABÉ-VERMOREL à Sylvain RAIFAUD pour la séance entière.

## ORDRE DU JOUR

### Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office

#### 10 2023 09 - Désignation du secrétariat de séance

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** propose la désignation au bénéfice de l'âge de Léa Vasa comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

#### 10 2023 12 - Adoption de la procédure d'urgence

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** propose aux élu.e.s d'adopter la procédure d'urgence permettant d'inscrire à l'ordre du jour 9 délibérations supplémentaires. Parmi elles, figure la délibération DU 86 qui a enfin pu être complétée de tous les éléments manquants. Il s'agit d'une procédure classique qui évite de retarder l'étude des délibérations arrivées hors délai.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### 10 2023 10 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 23 mai 2023

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de modifications, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 23 mai 2023.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### 10 2023 11 - Adoption du Budget Supplémentaire 2023 de l'état spécial du 10<sup>e</sup> arrondissement

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** rappelle que, lors de la séance du 23 mai, le Conseil avait adopté le compte administratif de l'état spécial d'arrondissement (ESA) pour l'exercice 2022. Il s'agit maintenant de voter le budget supplémentaire (BS) pour l'exercice 2023, dont le montant s'élève à 1 998 140,66 euros, soit +23% par rapport au budget primitif voté en décembre dernier. Ce résultat est obtenu en additionnant le solde d'exécution 2022 (1 135 895,55 euros) et l'abondement accordé par l'exécutif parisien qui est de 862 245,11 euros. Le budget à exécuter sur l'exercice 2023 est ainsi porté à 10 556 002,66 euros. Ces crédits supplémentaires seront ventilés entre les trois dotations constitutives de l'état spécial d'arrondissement.

1. Sur la dotation d'investissement (DIV), les reports de crédits s'élèvent à 312 070,40 euros (pour un budget initial de 237 780 euros), soit un budget de 549 850,40 euros (contre 519 800,98 euros en 2022) pour l'exercice 2023. À ce jour, près de l'intégralité de la DIV votée au BP 2023 a été engagée pour financer des projets structurants pour la qualité de l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents. Les reports libres d'emploi de l'année 2023 de l'enveloppe « travaux » (134 000 euros) permettront de mettre en œuvre l'intégralité de la programmation prévue pour l'année

2023, incluant notamment une étude relative à la simplification du parcours usagers et l'accessibilité des locaux. Les reports de l'enveloppe d'investissement allouée aux conseils de quartier, à hauteur de 124 000 euros, seront affectés au financement des projets inter-conseils de quartier et à l'achat de matériel mis à leur disposition.

2. Sur la dotation d'animation locale (DAL), les reports de crédits tels que constatés au compte administratif 2022 s'élèvent à 67 109,84 euros, portant le budget à 902 131,84 euros (contre 800 257,04 euros en 2021). L'augmentation de la DAL entre 2022 et 2023 s'explique par une meilleure prise en compte des besoins de l'arrondissement et par la mise en œuvre d'opérations non programmées dans les équipements inscrits à l'inventaire de l'arrondissement.
3. Sur la dotation de gestion locale (DGL), l'abondement concerne uniquement le financement de la hausse des dépenses de fluides des équipements de proximité. Les crédits ouverts au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 9 104 020,42 euros (contre 8 868 760,15 euros en 2022). Les reports libres d'emploi non affectés sur les fluides permettront notamment de financer les équipements sportifs et pour un montant de 50 000 euros, la baignade estivale du Canal Saint-Martin. S'agissant des espaces verts, 50 000 euros permettront de financer le marché d'arrosage et de nettoyage des jardinières et de l'entretien horticole. Pour les centres d'animation, les reports permettront d'ajuster le montant contractuel de la délégation de service public avec l'association CRL10, soit +61 370 euros. Les reports libres d'emploi des crèches (190 000 euros) permettront de financer les hausses significatives des marchés de la Direction des familles et de la petite enfance (DFPE) pour l'alimentaire, les couches et les produits d'entretien.

Mme CORDEBARD termine sa présentation et donne la parole à M. FORT.

**M. FORT** souhaite revenir sur le fait qu'un des postes de crédits reportés de l'exercice 2022 concerne les conseils de quartier. En effet, sur l'enveloppe destinée aux conseils de quartier seulement 35% du budget de fonctionnement et 20% du budget d'investissement ont été utilisés en 2022, ce qui a généré un report de crédits respectivement de 28 000 et de 97 000 euros pour 2023. En regardant les exercices précédents, force est de constater que ces résultats se répètent, l'utilisation de l'enveloppe des conseils de quartier étant toujours d'environ 30% sur le budget de fonctionnement et d'environ 20% sur le budget d'investissement.

M. FORT se demande s'il n'y aurait pas une façon de mieux accompagner les conseils de quartier afin qu'ils soient bien informés de l'existence d'une enveloppe qui leur est consacrée et qu'ils sachent ensuite comment l'utiliser. Dépasser un seuil d'utilisation de 50% constituerait déjà un bon résultat et permettrait aux conseils de quartier d'organiser davantage d'animation. En ce qui concerne la partie investissement, M. FORT se demande en outre s'il ne faudrait pas réfléchir à un ou à plusieurs projets

structurants susceptibles d'avoir un impact sur différents quartiers du 10<sup>e</sup> arrondissement et de rendre la démocratie de proximité plus dynamique.

**Mme CORDEBARD** partage les propos de M. FORT et l'informe qu'un travail a été engagé depuis de nombreuses années pour faire en sorte que les conseils de quartier profitent davantage de l'enveloppe qui leur est destinée. Les équipes d'animation locale en particulier peinent à se saisir de ces capacités et bénéficient d'un accompagnement plus important. Il existe cependant une tradition d'indépendance très forte dans les conseils de quartier du 10<sup>e</sup> qui a empêché la municipalité de présenter elle-même des projets qui auraient éventuellement pu être votés. Mme CORDEBARD a demandé à Raphaël BONNIER de faire le point, lors d'un prochain Conseil d'arrondissement, sur ce sujet qui l'intéresse beaucoup et sur lequel Madame la Maire de Paris s'est personnellement engagée, notamment en permettant aux habitant.e.s d'être décisionnaires d'une part très significative de l'utilisation du budget de la Ville. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		15	
Nombre de votants		18	
POUR	18	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### **2023 DASCO 57 - Collèges publics - Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2023 (715 069,80 euros) aux services de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration**

Rapporteur : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** indique que la délibération DASCO 57 est liée à la DASCO 60, cette dernière n'ayant pas fait l'objet d'inscriptions. Elles concernent le transfert de la restauration scolaire du collège de la Grange-aux-Belles à la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> à partir de septembre 2023. M. ALGRAIN se saisit de l'occasion pour souligner la notoriété dont jouit ce collège depuis quelques années, grâce notamment au travail de sectorisation qui a été entrepris par la municipalité et qui a permis d'introduire plus de mixité dans l'arrondissement. C'est ainsi qu'avec l'aide de la communauté scolaire et, tout particulièrement, des directeurs et directrices d'école, le collège Louise Michel a pu baisser ses effectifs alors que celui de la Grange-aux-Belles les a augmentés. L'attractivité de ce dernier se mesure aussi au taux de réussite au brevet qui est passé en six ans de 48% à plus de 90%.

Les 5 collèges publics du 10<sup>e</sup> arrondissement sont désormais reliés à la Caisse des écoles pour le service de restauration. Auparavant, le collège de la Grange-aux-Belles avait un fonctionnement autonome avec un

chef et du personnel particulièrement dédiés. La nouvelle organisation, décidée dans le cadre d'un transfert progressif de la restauration scolaire des établissements scolaires parisiens aux Caisses des écoles des différents arrondissements, se traduit dans la délibération DASC0 57 par une baisse de subventions de 168 664 euros au collège, qui doit être interprétée positivement. La délibération DASC0 60 propose en effet de voter le complément financier à la Caisse des écoles permettant au collège de la Grange-aux-Belles de disposer du budget habituel et de tous les outils développés au sein de la Caisse des écoles et à la qualité de ses prestations. M. ALGRAIN rappelle à ce propos que, en l'espace de six ans, les cantines du 10<sup>e</sup> arrondissement sont passées de 18% à plus de 90% d'aliments bio et durables.

**Mme JOUBERT** remercie M. ALGRAIN de proposer au vote des élu.e.s une délibération qui aspire à une plus grande égalité pour les collégien.ne.s du 10<sup>e</sup> arrondissement et qui permet à la municipalité d'aller plus loin dans la poursuite de ses objectifs pour une alimentation bio et durable. Comme M. ALGRAIN l'a rappelé, le collège de la Grange-aux-Belles, qui avait auparavant une gestion autonome, rejoindra à partir de septembre 2023 un dispositif plus global en s'alignant sur les objectifs parisiens communs. Il s'agit de la traduction concrète d'un bel exemple de politique qui allie la justice sociale et la transition écologique.

En ce qui concerne le Plan Alimentation durable adopté en juin 2022 par la Ville, des objectifs ambitieux doivent être fixés pour parvenir à une restauration collective municipale 100% bio et durable, avec notamment 75% de denrées labellisées bio, 100% de produits de saison et 50% de produits à moins de 250 kilomètres de Paris, deux repas végétariens minimum par semaine, une valorisation locale de 100% des déchets alimentaires pour mettre fin à l'incinération des biodéchets, le développement du « fait maison » et la suppression de l'ensemble des plastiques en contact avec les aliments. Les défis de la transition écologique sont nombreux et Paris prend sa part avec des mesures ambitieuses et enthousiasmantes pour le bien-vivre des petit.e.s Parisien.ne.s.

**M. ALGRAIN** rappelle que le tarif d'entrée aux cantines parisiennes est de 13 centimes pour la première tranche tarifaire. C'est autour de cette tarification que se construit l'action des Caisses des écoles. Il rappelle également que la principale et le principal adjoint du collège de la Grange-aux-Belles accompagnent remarquablement cette mutation avec une initiative qui n'existe pas dans les autres établissements scolaires, à savoir la possibilité d'offrir un petit-déjeuner aux adolescents qui ne peuvent pas le prendre à la maison. Cette disposition particulière a été intégrée dans le Protocole de la Caisse des écoles.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents	16
Nombre de votants	20

POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

**Mme CORDEBARD** propose aux élu.e.s de changer l'ordre des délibérations pour permettre à Mme DUMOULIN d'intervenir lors de la présentation de la DASCO 68 une fois qu'elle aura rejoint la séance.

**2023 DASCO 77 - Convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (200 000 euros)**

Rapporteur : Éric ALGRAIN

La délibération DASCO 77 donne à **M. ALGRAIN** l'occasion de revenir sur l'ancienne école Paradis. Il rappelle que la sectorisation votée deux ans plus tôt avait permis de préserver trois écoles maternelles - Léon Schwartzberg, Martel et Pierre Bullet - qui seraient autrement passées sous le seuil des cinq classes et auraient ainsi perdu leur direction d'établissement à temps complet. Le bâtiment qui abritait l'école Paradis continue à accueillir des activités en direction des enfants, à l'image de la Mission des Droits de l'Enfant (MDE), portée par Dominique VERSINI qui en occupe le 3<sup>e</sup> étage.

Le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de Paris s'est également récemment installé au 1<sup>er</sup> étage de ce bâtiment, avec pour projet de faire de sa cour une « cour témoin Oasis » qui soit une référence pour toutes les écoles parisiennes qui se sont déjà dotées ou qui souhaitent se doter d'une cour Oasis. L'installation sur une longue période du CAUE permettra également la formation du personnel de la CASPE et des acteurs de terrain afin de favoriser l'appropriation des cours en lien avec la coexistence de différents usages, une meilleure connaissance du fonctionnement du projet et une bonne gestion dans la durée.

**Mme DIABY** rappelle que Madame la Maire et son équipe avaient promis que le bâtiment qui abritait l'ancienne école Paradis continuerait à avoir une vocation publique et, serait plus spécifiquement tourné vers des projets pédagogiques. La délibération DASCO 77 poursuit ces objectifs car, grâce au partenariat avec le CAUE et à la transformation de la cour de l'ancienne école en « cour témoin Oasis », des agents pourront être formés pour apprendre à entretenir les cours Oasis parisiennes. Le 10<sup>e</sup> arrondissement fait une nouvelle fois preuve d'inventivité et d'innovation avec ce projet. La cour témoin Oasis sera un exemple supplémentaire de la capacité de la municipalité à accompagner la transition écologique.

En effet, la transition écologique ne se résume pas à des aménagements. Les installations nécessitent l'accompagnement de tous les acteurs censés prendre en main ces espaces, les entretenir, se les approprier et concilier les différents usages qui peuvent en être fait. D'ailleurs, si cette cour a vocation à être ouverte aux équipes enseignantes - l'apprentissage du vélo pour les enfants s'y déroulant déjà -, elle sera également

ouverte aux habitant.e.s et aux autres résidents du bâtiment. Cette cohabitation demande des changements d'habitudes que le CAUE saura accompagner. Ce lieu permettra ainsi de rendre visible l'action de la mairie et la capacité des tous ses usagers de faire face aux défis environnementaux auxquels la collectivité est confrontée.

**Mme VASA** souhaite souligner que, si la cour de l'ancienne école Paradis va devenir un démonstrateur des cours Oasis parisiennes, elle va aussi fournir l'occasion aux services d'architecture du 10<sup>e</sup> arrondissement de créer un démonstrateur de « chantier circulaire ». Pour la première fois, en effet, un chantier essaiera de réutiliser un maximum de matériaux et d'objets qui ont déjà servi ailleurs. Les conclusions tirées de cette expérience pourront être mises au service d'autres projets. Mme VASA souhaite également faire savoir que dans le prochain Plan Local d'Urbanisme est inscrite la création d'une liaison entre la rue Paradis et le carré Saint-Lazare qui passera par ce nouvel espace de l'ancienne école Paradis.

**M. ALGRAIN** informe que le bâtiment de l'ancienne école Paradis accueillera prochainement le centre de ressource de la DASCO dédié aux arts plastique. Les PVP (Professeurs de la Ville de Paris) qui occuperont les lieux, spécialisés dans le domaine des arts plastiques, pourront également s'emparer au mieux de tout ce que le CAUE mettra à leur disposition dans la cour Oasis, en contribuant à créer une belle émulation entre les différents occupants de cet espace.

**Mme CORDEBARD** ajoute que les cours Oasis rencontrent un très grand succès auprès des habitant.e.s et qu'elles constituent en même temps un défi considérable en tant que nouvel équipement. Elle espère que leur déploiement sera massif et que les cours Oasis pourront contribuer à lutter efficacement contre les épisodes de canicule à Paris. Madame la Maire invite les élu.e.s à passer au vote.

*Mme Isabelle DUMOULIN a entretemps intégré la séance.*

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

## **2023 DASCO 68 - Subvention d'investissement (83 584 euros) à 8 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021-2022**

Rapporteur : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** informe que la délibération DASCO 68 concerne, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, le collège Bernard Palissy qui a bénéficié du budget participatif des collèges, un dispositif initié en 2016 dans le but de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté à travers l'expérience du débat démocratique et du vote.

C'est l'occasion pour M. ALGRAIN de faire un retour sur le collège Bernard Palissy, qui fait régulièrement l'objet de visites de la part de l'équipe municipale soucieuse d'en mesurer le dynamisme. Après avoir profité d'un investissement de plus de 2 millions d'euros pour des travaux de rénovation, ce collège est devenu une des fiertés du 10<sup>e</sup>, alors qu'auparavant il vivait dans l'ombre du collège Alphonse de Lamartine (9<sup>e</sup>). Aujourd'hui, c'est plutôt l'inverse qui se produit et le collège Bernard Palissy est très regardé par les habitant.e.s de l'arrondissement. Par décision du Rectorat, à la rentrée 2023 il aura cependant une classe de 6<sup>e</sup> de moins, classe que la mairie fera en sorte de rétablir à la rentrée 2024. Ce collège s'est beaucoup investi sur le budget participatif, en choisissant notamment au titre de la thématique « Ouverture des collèges aux quartiers » un projet intitulé « Aménager et équiper la cour du collège pour lire et jouer en société ».

**Mme DUMOULIN** estime important de faire connaître aux personnes qui assistent à la séance du Conseil le fonctionnement du budget participatif des collèges, fonctionnement qui diffère de celui du budget participatif global. En effet, dans ce dernier, tout ce qui est présenté au suffrage des habitant.e.s a été construits par eux, qui en sont à la fois les auteurs et les votants. Mme DUMOULIN souhaiterait savoir qui est l'auteur du catalogue de thématiques proposées par le budget participatif des collèges et comment les élèves, l'équipe éducative et, plus largement, la communauté scolaire sont associés à leur choix.

**M. BONNIER** salue le dispositif du budget participatif des collèges, qui est complémentaire au budget participatif classique et qui permet d'éveiller dès le plus jeune âge à la démocratie et à la citoyenneté. Il est important de souligner que les projets qui en font partie doivent être mis en œuvre rapidement, les collégien.ne.s restant au maximum quatre ans dans leur établissement. Le projet du collège Bernard Palissy est en lui-même intéressant, mais c'est surtout le dispositif qui mérite d'être porté à la connaissance du public.

C'est l'occasion pour M. BONNIER de faire savoir à Bertil FORT qu'il partage son constat d'insatisfaction face à l'incapacité des conseils de quartier à utiliser les moyens qui leur sont alloués. L'impact de la crise sanitaire a, bien évidemment, été important avec moins de projets d'animation locale dans l'espace public, mais il existe également une réelle difficulté de la part des conseils de quartier à se saisir de ce dispositif, notamment en ce qui concerne les projets d'investissement. M. BONNIER souhaite cependant souligner que de nombreux projets ont déjà été votés et réalisés, comme l'organisation de « La Petite Istanbul en fête », à laquelle le conseil de quartier Saint-Denis/Paradis a porté une contribution financière importante, ou celle de la fête de quartier de la place Jan Karski, rendue possible grâce à la participation du conseil de quartier Louis Blanc/Aqueduc. Les équipes de la mairie travaillent avec les équipes d'animation des conseils de quartier pour leur simplifier l'accès aux budgets qui leur sont dédiés. Plusieurs axes de travail sont en

train d'être élaborés, tels que la possibilité de construire des projets inter-conseils de quartier qui concerneraient tout l'arrondissement en mutualisant les moyens. M. BONNIER présentera un bilan détaillé des dépenses des conseils de quartier lors d'un prochain Conseil d'arrondissement.

**M. ALGRAIN** informe Mme DUMOULIN que le catalogue des propositions est en rapport avec les moyens mis à disposition des collègues et la nécessité de donner vie à des projets qui peuvent aboutir rapidement et sur lesquels il peut y avoir un investissement automatique de la part des collégien.ne.s. Les propositions sont ainsi réparties en cinq thématiques :

- « Aménager et équiper la cour du collège pour lire et jouer en société »
- « Une fresque pour mon collègue »
- « Espace détente »
- « Collège numérique »
- « Jeux sportifs »

M. ALGRAIN souhaite saluer l'investissement de la principale du collège Bernard Palissy, Mme CAROT, qui en créant le lien entre les services administratifs, les équipes pédagogiques et les élèves a donné vie à une véritable concertation.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

**2023 DDCT 67 - ADDCT 67 - DSP - DPE - DSOL - DASCO - DAE - DAC - DEVE - DTEC Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (1 021 850 euros) à 269 associations pour le financement de 413 projets**

Rapporteur : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** explique qu'il s'agit de voter la deuxième enveloppe des subventions qui sont attribuées aux associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville et rattachées au Contrat de Ville parisien. Celui-ci développe trois axes principaux d'intervention :

1. Grandir
2. Habiter
3. Travailler

Plutôt que d'énumérer tous les projets proposés par les associations du 10<sup>e</sup>, M. ALGRAIN préfère s'arrêter sur quelques projets innovants portés par celles-ci.

Ainsi, l'association Colombbus présente un nouveau projet intitulé « Numérik'up » qui consiste en des sessions de formations découvertes des métiers du numérique destinées aux NEET (ni en emploi, ni en formation, ni en stage), avec des simulations de situation professionnelle. L'association Initiatives de Développement Local (IDL) Paris 10 propose, quant à elle, un nouveau projet intitulé « L'égalité est dans l'assiette », qui se fixe comme objectif de récupérer les invendus des commerçants et de les distribuer dans des épiceries solidaires à prix libre ou cuisinés sous forme de repas lors des maraudes ou à la Nouvelle Rôtisserie.

L'association La Fabrique des Médias propose, elle aussi, un nouveau projet qui s'appelle « Une population en dialogue » et envisage de réaliser quatre émissions « radio-débat » dans l'espace public avec et par les habitant.e.s du quartier Buisson Saint-Louis/Sainte-Marthe. Ensuite, l'association Lamelune porte un nouveau projet intitulé « Jeunes mamans et leurs enfants », qui souhaite organiser des ateliers de bien-être et réduction du stress pour les jeunes mères. M. ALGRAIN tient également à évoquer la reconduction de deux projets importants, « Les Ateliers citoyens du réemploi » porté par La Maison du Canal - Régie de Quartier pour mobiliser les habitant.e.s dans une dynamique de réduction des déchets et de valorisation de l'économie circulaire, et « Les Ateliers pour briser le tabou des règles auprès des jeunes et réduire les inégalités » porté par l'association Règles Élémentaires. Enfin l'association Veni Verdi présente un nouveau projet intitulé « Actions de transition écologique par l'apprentissage au sein du collège de la Grange-aux-Belles ».

**M. JOUSSELLIN** souhaite souligner l'importance de la délibération DDCT 67 qui traduit la détermination de la majorité municipale à financer des projets répondant à plusieurs besoins des quartiers populaires du 10<sup>e</sup> arrondissement. Alors que des menaces pèsent sur ces quartiers - le Gouvernement semblant avoir l'intention de s'en prendre à eux -, il est primordial de montrer à quoi est destiné l'argent des subventions. Celui-ci est en effet utilisé pour soutenir des projets importants dans les quartiers de la Grange-aux-Belles, du Buisson Saint-Louis et des Portes. M. JOUSSELLIN pense notamment au projet « Accueil Jeunes » de l'association AIRE 10, au festival « Jazz aux jardins » de l'association Jazz à tous les étages et aux ateliers de l'association Règles Élémentaires, déjà évoqués par M. ALGRAIN. Le nombre considérable de nouveaux projets reflète la vitalité des associations du 10<sup>e</sup> et leur capacité à s'adapter et à brasser de larges sujets. Aux projets déjà cités, M. JOUSSELLIN souhaite ajouter l'« Atelier transition écologique au Buisson Saint-Louis », porté par l'association La Voie des Femmes - L'Avenir des Filles.

**Mme CORDEBARD** rappelle qu'il s'agit d'une délibération récurrente qui, cette année, attire particulièrement l'attention à cause du nombre important de nouveaux projets et de leur qualité. Toutes les actions menées par les associations du 10<sup>e</sup> contribuent à améliorer les conditions de vie des habitant.e.s

et permettent la construction d'une ville inclusive où chacun.e trouve sa place. Les conditions pour bénéficier du dispositif Politique de la Ville posées par le Gouvernement se basent sur des modes de calcul qui ne permettent pas d'intégrer, d'une part, l'ensemble des familles accueillies dans des dispositifs d'urgence et, d'autre part, les poches persistantes de pauvreté dans lesquelles la situation des habitants s'est détérioré du fait de l'inflation et de la crise économique actuelle. Le moment est vraiment mal choisi pour retirer aux quartiers populaires les ressources dont ils disposent, ce que la majorité municipale affirmera dans le vœu qui sera présenté en fin de Conseil. Madame la Maire invite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### **2023 DEVE 48 - Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques**

Rapporteur : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** rappelle que la Ville de Paris a lancé en 2017 une démarche globale de sortie des plastiques de la restauration collective municipale. La délibération DEVE 48 permet d'accompagner le travail réalisé par la Caisse des écoles, travail qui se traduit par des multiples actions. La première d'entre elles concerne la réduction des emballages en dotant notamment les cantines des écoles de matériel permettant de préparer des repas « faits maison ». Une deuxième action porte sur la suppression progressive des plateaux en plastique et leur remplacement par des plateaux en inox, comme ceux utilisés dans la Marine. L'utilisation de plateaux de ce type a été expérimentée au collège Louise Michel. Les résultats de cette expérimentation ont été assez encourageants. À partir de la rentrée 2023, presque l'intégralité des principaux des collèges du 10<sup>e</sup> ont ainsi décidé d'utiliser des plateaux en inox dans leurs établissements. La municipalité leur en mettra à disposition près de 1 000.

**Mme VASA** souhaite remercier et féliciter l'équipe de la Caisse des écoles pour son engagement sur les questions environnementales. La sortie des plastiques à usage unique est importante, même si à Paris et dans le 10<sup>e</sup> arrondissement leur utilisation est modérée par rapport à d'autres collectivités. Audrey PULVAR a visité le Centre de préparation des repas accompagnée par de nombreux enfants qui ont été sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Les actions de préparation de repas « faits maison » et de réduction de la pénibilité permettront aux agents de gagner du plaisir à exercer leur métier. Lors de la formation destinée aux équipes des cantines pour réduire l'impact environnemental de ces dernières, il

avait été constaté qu'en axant la préparation des repas sur la notion de plaisir, il avait été possible de limiter les produits carnés et de gagner en goût et en qualité. La sortie des plastiques dans les cantines est un projet d'ampleur, réalisé sur l'ensemble du territoire parisien. Il s'agit d'un exemple réussi qui mériterait d'être déployé et porté par d'autres directions de la Ville pour favoriser la réduction des déchets.

**Mme CORDEBARD** souhaite saluer, elle aussi, l'engagement de l'équipe de la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup>. Cette équipe, par ailleurs, a été récemment lauréate du concours du meilleur dessert de la restauration collective parisienne. Madame la Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

#### **2023 DDCT 36 - Subventions (21 000 euros) à 4 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 10<sup>e</sup> arrondissement**

Rapporteur : Raphaël BONNIER

**M. BONNIER** rappelle que, pour la deuxième année consécutive, le 10<sup>e</sup> arrondissement attribue directement des subventions aux associations via le fonds d'animation locale (FAL). Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la territorialisation voulue par la Maire de Paris pour renforcer les pouvoirs des arrondissements. Le FAL est ainsi laissé à l'appréciation de la mairie d'arrondissement et, dans le 10<sup>e</sup>, il est utilisé pour soutenir des projets émergents ou des associations qui ne bénéficient pas de subventions.

La délibération DDCT 36 propose ainsi de financer par le FAL quatre projets :

- L'association OCBaux présente un projet d'accompagnement des habitants, artistes, artisans et associations pour mieux lutter contre les effets de la spéculation immobilière dans le quartier Sainte-Marthe. Une subvention de 10 000 euros leur permettra notamment de mener des actions de défense juridique contre la pression de la Société Immobilière de Normandie (SIN) qui possède de nombreux locaux dans le quartier ;
- La Nouvelle Rôtisserie propose un projet d'accompagnement de l'action du restaurant associatif pour qu'il soit accessible au plus grand nombre et pour permettre à des associations et collectifs d'y organiser des repas solidaires dans le quartier Sainte-Marthe (4 500 euros) ;
- Le CRL10 souhaite organiser la fête de quartier de la place Jan Karski et en faire un événement ouvert à tou.te.s pour favoriser la cohésion et la dynamique du quartier (3 500 euros) ;

- L'association Tu Vis Tu Dis propose de développer les actions sportives visant à promouvoir plus d'égalité et à donner plus de place aux femmes dans l'espace public (3 000 euros).

**M. CLERWALL** observe que la subvention destinée à OCBaux marque le soutien de la majorité municipale à cette association phare du quartier Sainte-Marthe qui est engagée depuis 2018 dans la lutte contre la spéculation immobilière dans le secteur. La subvention est bienvenue pour deux raisons : l'association OCBaux pilote désormais une action collective ouverte à tous les locataires du quartier et elle est source de nombreuses propositions importantes dans le groupe de travail piloté par la majorité municipale, avec les habitants, pour développer des projets dans le quartier Sainte-Marthe. M. CLERWALL souhaite souligner qu'il s'agit de la première demande de subventions faite par l'association OCBaux.

**M. DELPLANQUE** rappelle que la protection de l'artisanat est fortement soutenue par le nouveau PLU qui vient d'être adopté, ainsi que la préemption et la lutte contre l'installation de meublés touristiques en pied d'immeuble. La délibération DDCT 36 représente un levier supplémentaire pour défendre et maintenir le caractère artistique et solidaire du quartier Sainte-Marthe. Les subventions destinées à OCBaux et à la Nouvelle Rôtisserie démontrent que, face à des acteurs privés sans scrupules, c'est collectivement grâce à l'engagement des habitant.e.s, des artisans, des artistes et des associations du quartier qu'il est possible d'arriver à atteindre un objectif commun.

M. DELPLANQUE profite de l'occasion pour indiquer que la mairie est également à l'écoute des difficultés d'autres acteurs du quartier dans cette période de forte inflation qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages. Certains commerces culturels, comme la librairie Cariño, en souffrent. L'équipe municipale est en train d'étudier les diverses possibilités pour préserver cette activité culturelle au sein du quartier Sainte-Marthe.

**M. JOUSSELLIN** salue l'engagement des quatre associations auxquelles sont destinées les subventions proposées au vote des élu.e.s, engagement qui contribue à rendre le 10<sup>e</sup> arrondissement plus solidaire, plus écologique et plus féministe. C'est notamment le cas de l'association Tu Vis Tu Dis avec ses actions pour développer le sport féminin dans l'espace public ou du CRL10 avec l'organisation de la fête de quartier de la place Jan Karski, dont la troisième édition du 2 juin dernier a remporté un grand succès. Même si des aménagements restent à faire, cette place a déjà énormément changé depuis qu'elle n'est plus qu'un simple rond-point.

M. JOUSSELLIN se félicite en particulier de la subvention destinée à la Nouvelle Rôtisserie, qui en ce moment rencontre des difficultés et a besoin du soutien de la mairie, et de celle destinée à l'association OCBaux, qui lutte contre la spéculation immobilière et commerciale dans le quartier Sainte-Marthe depuis des années. La municipalité est déterminée à soutenir les habitant.e.s de ce quartier. Après le budget participatif, après la préemption de deux locaux, après la création de la Foncière Paris Commerces, après le vote du PLU, elle continue de lutter à armes inégales contre les puissances financières car le quartier Sainte-Marthe, qui a

été rénové dans les années 1990 grâce à l'argent public, ne peut pas être abandonné aujourd'hui aux appétits des spéculateurs immobiliers. La délibération DDCT 36 montre que la mairie tient ses engagements et qu'elle est continue de se tenir aux côtés des habitant.e.s. Une nouvelle stratégie et l'implication d'un plus grand nombre d'acteurs doivent maintenant être envisagées.

**Mme CORDEBARD** indique que la majorité municipale choisit ses combats en décidant de soutenir l'action de certaines associations et de dépenser l'argent public pour financer les projets jugés les plus justes et les plus utiles. Dans le cas de la délibération DDCT 36, il s'agit de lutter avec beaucoup de détermination bien qu'à armes inégales contre la spéculation immobilière, de protéger les investissements publics réalisés dans le quartier Sainte-Marthe par le passé et de lui permettre de se développer. Madame la Maire invite les élu.e.s à se prononcer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### **2023 DDCT 73 - Subventions (77 000 euros) à 11 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitant.e.s des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2024 du Budget Participatif**

Rapporteur : Raphaël BONNIER

**M. BONNIER** explique que, via le budget participatif, la Ville cherche à se donner les moyens d'aller à la rencontre des publics qui sont ou qui se sentent les plus éloignées des dispositifs de participation citoyenne, notamment dans les quartiers populaires. Depuis plusieurs années, une subvention est ainsi attribuée à des associations qui portent des projets pensés pour et par les habitant.e.s de ces quartiers, auxquels est donnée la possibilité de s'approprier les mécanismes du budget participatif. Depuis l'an dernier, le choix a été fait de confier cet accompagnement à des acteurs locaux implantés au plus proche des quartiers populaires.

Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de soutenir l'action de l'association AIRE 10, maison de quartier créée en 1984 et également centre social, qui a pour but d'encourager et de participer au développement de la vie du quartier Buisson Saint-Louis/Sainte-Marthe. Elle propose de collecter et capitaliser les envies de transformation du quartier exprimées individuellement ou collectivement, d'animer des temps dédiés pour sensibiliser à la démarche du budget participatif et de donner des supports pour accompagner la période de vote. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 3 000 euros.

M. BONNIER souhaite faire un bilan des actions déjà menées par l'association AIRE 10 dans le cadre du budget participatif 2022. L'équipe du centre social a organisé 8 temps de recueil de paroles des habitant.e.s, des places au quartier, des marches exploratoires, des événements en direction des séniors et des cafés des parents. Chacune de ces actions a permis de rassembler des publics divers en créant de la mixité sociale et culturelle. Cinq projets ont été déposés par AIRE 10, dont un projet de centre de santé à Belleville et un autre pour installer 44 assises supplémentaire dans le quartier Buisson Saint-Louis/Sainte Marthe. Les projets qui ne seront pas jugés recevables dans le cadre du budget participatif pourront être basculés vers les conseils de quartier ou les services de la mairie.

**Mme DUMOULIN** salue l'engagement et les actions menées par l'association AIRE 10 pour favoriser l'appropriation de tous les dispositifs de participation citoyenne, dont celui du budget participatif, de la part des habitant.e.s du quartier Buisson Saint-Louis/Sainte-Marthe. Elle tient cependant à signaler un point d'alerte concernant l'enjeu de trouver à l'avenir des acteurs locaux compétents pour accompagner les habitant.e.s d'autres quartiers populaires du 10<sup>e</sup> arrondissement. Pour que les dispositifs de démocratie locale fonctionnent, il est nécessaire que tous les publics se sentent concernés et légitimes, et pour cela les actions de mobilisation et d'accompagnement des associations sont indispensables.

**M. BONNIER** partage les propos d'Isabelle DUMOULIN et l'informe qu'un travail est en cours pour identifier de nouveaux acteurs susceptibles de réaliser un travail de terrain comparable à celui d'AIRE 10 dans d'autres quartiers Politique de la Ville.

**Mme CORDEBARD** observe qu'il est nécessaire de faire circuler la parole, d'associer davantage les habitant.e.s de tous les âges aux décisions prises par la municipalité et de les « embarquer » dans les projets structurants qui préparent la ville de demain. Les outils et les ressources ont été multipliés pour travailler avec un plus grand nombre d'habitant.e.s à la construction et à la mise en œuvre de ces projets.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

## 2023 DDCT 24 - Subventions (50 000 euros) à 16 associations au titre du genre dans l'espace public

Rapporteure : Kim CHIUSANO

**Mme CHIUSANO** rappelle que la place des femmes dans l'espace public est un sujet qui lui tient particulièrement à cœur en tant qu'élue en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais il s'agit surtout d'un enjeu majeur pour le 10<sup>e</sup> arrondissement, dont certains secteurs demeurent difficiles à investir pour les femmes, qui y ressentent un sentiment d'insécurité ou qui y ont vécu des expériences de violence sexiste ou sexuelle. Mme CHIUSANO remercie Mme CORDEBARD de porter avec force le sujet des femmes dans l'espace public. En effet, pour faire du 10<sup>e</sup> un arrondissement plus féministe, de nombreuses actions ont déjà été entreprises depuis le début de la mandature.

Des marches exploratoires de femmes ont ainsi été réalisées dans le secteur Gare du Nord/La Chapelle/Stalingrad, en permettant de recueillir la parole des habitantes et de construire avec elles des propositions concrètes dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier ». La brigade de police municipale du 10<sup>e</sup> a été spécialement formée à la lutte contre le harcèlement de rue, et organise régulièrement avec d'autres acteurs de terrain des opérations de sensibilisation. La mairie accompagne également des manifestations sportives dédiées aux femmes pour leur permettre de reconquérir l'espace public. Mme CHIUSANO souhaite souligner à ce propos qu'un programme d'actions spécifiques autour des femmes et du sport dans l'espace public s'inscrit dans la feuille de route des JOP 2024. Enfin, la dénomination féminine croissante de lieux et équipements publics du 10<sup>e</sup> contribue à réhabiliter la place des femmes dans la ville.

Le tissu associatif accompagne les actions des élu.e.s et la prévention des violences sexistes et sexuelles. La délibération DDCT 24 propose d'attribuer des subventions à quatre associations œuvrant dans le 10<sup>e</sup> arrondissement :

- À Places Égales pour le projet intitulé « Marches exploratoires » (6 000 euros) ;
- Tu Vis Tu Dis pour le projet intitulé « Sine qua non » (5 000 euros) ;
- Dena'Ba pour le projet intitulé « Les mamans dans l'espace public » (2 000 euros) ;
- Women's Self Defense Academy pour le projet intitulé « Accompagnement des femmes dans le développement de leur habilité de défense ».

**Mme JUILLET** observe que mieux accueillir les femmes dans l'espace public et prendre systématiquement en compte les inégalités de genre à tous les niveaux de décisions, dépasse aujourd'hui les seules associations féministes et intéresse géographes, urbanistes et élu.e.s locaux. Depuis 2016, les villes de plus de 20 000 habitants doivent rendre chaque année un rapport chiffré sur la situation en matière d'égalité entre hommes et femmes. L'objectif est d'obliger les villes à tenir compte de la présence des femmes dans l'espace public. Paris est précurseur dans ce domaine, grâce à la publication du guide *Genre et espace public* arrivé désormais à sa troisième édition, à l'inscription du critère de genre dans ses plans d'urbanisme et de rénovation et à la démarche « Embellir votre quartier ».

Pendant longtemps les urbanistes ont pensé la ville en termes d'esthétisme, de fonctionnalité et d'hygiène avant que la question sécuritaire se pose à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, sans jamais aborder cependant le sujet de la mixité dans l'espace public. Pourtant, toutes les femmes ont dû intérioriser la notion de danger liée aux lieux publics en apprenant des stratégies de survie comme éviter les rues sombres, faire des détours, marcher plus vite ou s'engouffrer dans une bouche de métro plutôt qu'une autre. La diversité des profils des quatre associations du 10<sup>e</sup> concernées par la délibération DDCT 24 mérite d'être soulignée, ces associations proposant respectivement d'organiser des marches exploratoires pour identifier des zones d'insécurité, de créer des échanges et renforcer les liens sociaux entre les jeunes et les adultes, de promouvoir la conquête de l'espace public par les femmes à travers le sport et de les accompagner dans leur capacité et aptitude à se défendre.

La mixité doit être pensée du plus jeune âge dans tous les milieux sociaux et sur tout le territoire. Les politiques publiques sont le reflet de la société et la question de l'égalité des genres doit être au cœur de la politique parisienne. Les femmes se sont battues dans le passé pour le droit de vote et pour le droit de disposer de leur corps, elles doivent se battre maintenant pour le droit à la ville. Paris a depuis longtemps pris le devant. Les subventions proposées aux quatre associations du 10<sup>e</sup> démontrent l'engagement de la municipalité.

**Mme CORDEBARD** est très fière de diriger une équipe municipale qui prend au sérieux la question des femmes dans l'espace public et qui ne considère pas comme une fatalité que celles-ci se sentent parfois mal à l'aise dans la rue ou dans les transports et qu'elles doivent lutter au quotidien contre des comportements sexistes ou des agressions verbales et physiques. Le fait de parler de ce sujet et de chercher des solutions ensemble est essentiel. Madame la Maire remercie les élu.e.s pour leur engagement et les invite à voter.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

## **2023 DDCT 75 - Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2023 - Subventions de fonctionnement (95 000 euros) à 7 associations**

Rapporteure : Kim CHIUSANO

**Mme CHIUSANO** indique que la maîtrise de la langue française répond à des enjeux pluriels d'accès aux droits et aux ressources culturelles et citoyennes de la ville, mais qu'elle représente surtout une condition d'accès à l'emploi et aux formations professionnelles. Les parcours d'insertion et d'intégration sont souvent entravés par une insuffisante maîtrise de la langue, ce qui est d'autant plus notable quand d'autres problématiques sociales liées à la précarité s'y ajoutent. Pour les chercheurs d'emploi d'origine étrangère, la discrimination à l'embauche est une réalité courante.

Dans le cadre du Contrat de Ville parisien (2015-2023) et du Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi 2021-2025, la politique de la collectivité parisienne en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle s'accompagne de mesures spécifiques pour les publics en difficulté linguistique, notamment ceux qui habitent les quartiers populaires. La délibération DDCT 75 propose d'accompagner l'apprentissage du français à visée professionnelle et s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets PLVP (Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle) permettant la mise en place de formations qui allient l'amélioration de la maîtrise de la langue française, la connaissance du monde du travail en France et l'élaboration de projets professionnels individualisés.

L'enveloppe globale de cet appel à projets est de 700 000 euros, dont 95 000 euros de subventions de fonctionnement à destination de sept associations qui œuvrent dans le domaine de la formation linguistique à visée professionnelle. Deux d'entre elles interviennent dans le 10<sup>e</sup> arrondissement :

- Axes Pluriels, avec un projet intitulé « Parcours linguistique à visée professionnelle » (10 000 euros) ;
- Français Langue d'Accueil, avec un projet intitulé « Accompagnement à l'insertion professionnelle des réfugiés » (12 000 euros).

Mme CHIUSANO termine son intervention en saluant le travail d'Ulf CLERWALL en faveur de publics ciblés qui font l'objet de discriminations renforcées.

**M. CLERWALL** remarque que la délibération DDCT 75 souligne encore une fois le soutien apporté par la Ville de Paris aux associations qui accompagnent des publics qui se trouvent dans le besoin, en l'occurrence pour l'apprentissage de la langue française à visée professionnelle. Par son origine étrangère, M. CLERWALL connaît bien les difficultés rencontrées lors de la recherche d'un emploi par les personnes qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue française. Aujourd'hui, il y a une dimension additionnelle à ce soutien car une partie significative des personnes accompagnées par les associations sont issues de migrations causées par des crises politiques, sociales et environnementales dans des pays musulmans.

L'inquiétude grandit parmi les structures associatives qui accueillent et accompagnent les migrants, qui craignent d'être visées par des groupes d'extrême droite, ceux-ci étant de plus en plus présents dans l'espace public. Même si le travail qu'elles réalisent est très républicain, l'inquiétude grandit également parmi ces structures d'être visées au titre de la Loi confortant le respect des principes de la République, dite

« loi séparatismes ». De nombreux responsables d'associations se sont ainsi sentis obligés d'opérer une auto-censure. Les subventions proposées par la délibération DDCT 75 apportent le soutien de la municipalité à ces structures dont la collectivité parisienne a un grand besoin.

**Mme CORDEBARD** souligne l'importance des outils d'insertion professionnelle offerts par les associations d'aide aux migrants. Les moyens mis à disposition de ces associations doivent être renforcés car elles réalisent un travail essentiel à la collectivité. Plusieurs grandes associations d'insertion ont été dé financées par les gouvernements passés, en particulier ceux formés par Nicolas SARKOZY, ce qui empêche un grand nombre de personnes qui arrivent en France aujourd'hui de bénéficier d'un accompagnement précieux et nécessaire. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

**Mme CORDEBARD** annonce qu'Isabelle DUMOULIN présentera conjointement les délibérations DJS 73, 75 et 76, qui seront ensuite votées séparément.

**2023 DJS 73 - Subventions (242 000 euros), conventions et avenants avec 55 associations de jeunesse (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) au titre de l'insertion socioprofessionnelle**

Rapporteure : Isabelle DUMOULIN

**2023 DJS 75 - Subventions (216 500 euros), conventions et avenants avec 59 associations de jeunesse (5<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes**

Rapporteure : Isabelle DUMOULIN

**2023 DJS 76 - 2023 DJS 76 DDCT DSOL DAC DFPE - Subventions (281 000 euros), conventions et avenants avec 73 associations de jeunesse (Paris Centre, 6<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) au titre de l'accès des jeunes à la culture**

Rapporteure : Isabelle DUMOULIN

**Mme DUMOULIN** indique que le fait de présenter conjointement les délibérations DJS 73, 75 et 76 montre bien la logique globale de la politique jeunesse menée par la Ville et par l'arrondissement. Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris en charge notamment de la jeunesse, travaille en lien avec le 10<sup>e</sup> sur quatre grands axes, dont trois font l'objet des délibérations proposées au vote des élu.e.s : insertion professionnelle et emploi ; engagement et pouvoir d'agir des jeunes ; accès à la culture, aux sports et aux vacances. Ces délibérations témoignent de la volonté municipale de faire en sorte que les subventions

jeunesse ne soient pas une sorte de « budget culture bis » ou de « budget sport bis », comme c'était souvent le cas dans le passé, mais qu'elles soient vraiment destinées à des projets pour les jeunes. Un autre aspect qui caractérise l'ensemble des trois délibérations est en effet qu'elles veillent à valoriser et à soutenir les associations créées par des jeunes dans leurs quartiers de vie. Une attention particulière a été portée à la répartition territoriale des subventions de manière à couvrir une grande partie de l'arrondissement, ainsi qu'à la construction de projets structurants destinés à durer dans le temps.

Parmi ces projets figure « Accueil Jeunes » de l'association AIRES 10, déjà mentionné par Élie JOUSSELLIN, qui propose de créer un lieu ressource des dispositifs permettant de répondre aux questions et besoins des jeunes de 15 à 25 ans sur des thématiques visant leur autonomie comme le montage de projets, le départ en vacances, l'accès au logement et les questions de santé. Les trois délibérations DJS présentent en tout 15 projets portés par plusieurs associations du 10<sup>e</sup> et axés sur différents sujets, tels que le sport et la mixité, l'insertion sociale et professionnelle, la découverte des métiers en relation avec la création artistique, le droit aux vacances et l'accompagnement vers l'émancipation, la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, la prévention des rixes inter-quartiers.

**M. RAIFAUD** remercie Isabelle DUMOULIN qui, par sa proposition de présenter conjointement ces trois délibérations DJS, a montré la cohérence de la politique jeunesse du 10<sup>e</sup> arrondissement. Il rappelle qu'un mois plus tôt le contrat jeunesse d'arrondissement avait été signé dans l'espace Jemmapes, signature qui avait été accompagnée par un certain nombre de présentations et de performances témoignant de l'intérêt et de l'engagement des habitant.e.s. Ce contrat jeunesse traduit le soutien que la population apporte aux associations locales et aux centres sociaux qui œuvrent en faveur des jeunes.

**Mme CORDEBARD** souligne l'importance de protéger, d'accompagner et de donner la parole aux jeunes, de leur accorder des ressources permettant d'assumer progressivement des responsabilités et de prendre part aux décisions qui les concernent. Madame la Maire remercie Isabelle DUMOULIN pour le travail accompli et propose de passer au vote des trois délibérations.

Résultat du vote pour la délibération DJS 73 :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote pour la délibération DJS 75 :

Nombre de conseillers présents	18
--------------------------------	----

Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

Résultat du vote pour la délibération DJS 76 :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### **2023 DSOL 77 - Subventions (9 853 euros) à 5 associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social**

Rapporteuse : Isabelle DUMOULIN

**Mme DUMOULIN** informe que ce projet de délibération s'intègre dans la Semaine Bleue qui aura lieu du 2 au 8 octobre prochain. Le centre social Le Pari's des Faubourgs souhaite mener le 30 septembre une action ponctuelle autour de l'organisation d'une conférence gesticulée ayant vocation à aborder des enjeux élargis (isolement, fin de vie, sexualité, maltraitance, etc.). Elle comprendra par ailleurs un espace de parole et d'échanges entre seniors. Ce projet confirme l'engagement de plus en plus fort des centres sociaux et socio-culturels parisiens en faveur du bien-vieillir et de l'inclusion des seniors dans leur programme d'activités.

**Mme SCHERER** souhaite souligner, elle aussi, l'engagement et l'importance du travail réalisé par les centres sociaux parisiens en faveur des seniors. Elle salue le projet du Pari's des Faubourgs, ainsi que l'action de l'association Le Foyer Saint-Laurent qui vise à rompre la solitude des personnes âgées de ce quartier du 10<sup>e</sup> arrondissement en leur proposant diverses activités culturelles et des loisirs. Le projet proposé au vote des élu.e.s dans la délibération DSOL 77 prévoit l'organisation de rencontres conviviales hebdomadaires dans un local de la paroisse Saint-Laurent et des animations. Mme SCHERER profite de l'occasion pour saluer le travail des bénévoles des paroisses Saint-Joseph Artisan, Saint-Vincent de Paul et Saint-Martin qui portent des opérations de solidarité en direction de personnes âgées, telles que des repas destinés aux plus fragiles.

**Mme DUMOULIN** fait savoir à Sylvie SCHERER qu'elle compte sur elle pour la dimension affaires sociales et précarité.

**Mme CORDEBARD** estime qu'une alliance large est indispensable pour lutter contre l'isolement et la précarité des seniors. Le 10<sup>e</sup> arrondissement a la chance de disposer d'un grand nombre d'acteurs sociaux,

parmi lesquels les paroisses, qui mettent en œuvre des actions d'accompagnement des personnes âgées. La prise en compte de ces dernières doit être considérée comme un objectif politique à part entière. La population vieillit et la dépendance est un sujet qui s'annonce dans beaucoup de foyers. Il est nécessaire que la Ville sache accompagner les habitant.e.s tout au long de leur vie. Madame la Maire propose aux élu.e.s de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		15	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### 2023 DVD 43 - Stationnement de surface - Mesures de simplification

Rapporteuse : Pauline JOUBERT

**Mme JOUBERT** rappelle en introduction l'importance de pouvoir édicter des règles de stationnement comprises par tou.te.s et, si celles-ci se révèlent trop compliquées à l'usage, il est de la responsabilité de la municipalité de les modifier. Cinq mesures de simplification sont ainsi proposées au vote des élu.e.s :

- La première concerne la prise de tickets demandée à certains usagers bénéficiant de la gratuité de stationnement, tels que les professionnels de soins à domicile ou les personnes en 2RM électriques. Dans un souci de simplification administrative, il est proposé de supprimer l'obligation de la prise de tickets pour ces deux catégories d'usagers ;
- La deuxième mesure vise à permettre la simplification du parcours usagers des personnes les plus fragiles, et notamment des personnes porteuses de handicap, avec l'extension de la possibilité à tous les ayants droit sans limitation géographique, l'autorisation pour chaque ayant droit d'avoir deux véhicules référencés sans conditions (ni sur le statut des accompagnants ni sur la propriété du véhicule) et l'allongement à 2 ou 3 ans de la durée de validité du référencement de leurs véhicules ;
- La troisième modification propose d'abroger la sur-tarifcation de 15 euros mise en place en cas de déménagement ;
- La quatrième mesure de simplification propose d'apporter plus de visibilité et de souplesse aux opérateurs d'autocars touristiques qui utilisent des quais d'accueil du public. En effet, force est de constater que certains d'entre eux réservent des créneaux sans cependant les utiliser au détriment d'autres opérateurs.
- La cinquième modification concerne la mise en place d'un Contrat Allégé de Partenariat entre la Ville et la DRFiP (Direction Régionale des Finances Publiques) pour permettre l'accélération du

remboursement aux usagers qui ont payé des FPS (Forfaits Post Stationnement) qui leur ont été indument apposés.

**M. RAIFAUD** remercie Pauline JOUBERT d'avoir présenté la délibération DVD 43, qui est très utile car elle permet notamment de faciliter le parcours usagers pour les personnes porteuses de handicap et leurs aidants. Il était indispensable de simplifier le dispositif de stationnement de surface qui, étant payant, a paradoxalement rendu possible de libérer des places et donc de disposer de plus d'espace public pour les piétons.

**Mme CORDEBARD** observe que la délibération DVD 43 pourrait être définie comme « une délibération de bon sens ». En effet, certaines mesures prises dans le but de mieux connaître les usagers du parc de stationnement parisien se sont avérées trop compliquées dans la pratique, la notion de ticket gratuit restant la plus difficile à comprendre. Simplifier la vie des personnes porteuses de handicap, qui sont déjà confrontées au quotidien à des obstacles innombrables, est donc une mesure de bon sens. Madame la Maire propose aux élu.e.s de se prononcer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### **2023 DVD 83 - Plan Vélo. Approbation du plan d'actions triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France**

Rapporteuse : Pauline JOUBERT

**Mme JOUBERT** rappelle que le Plan Vélo 2021-2026 vise à conforter et à amplifier la dynamique autour de la pratique du vélo, particulièrement importante à Paris depuis fin 2019, pratique amplifiée par la crise sanitaire. La politique cyclable développée par la municipalité porte ses fruits, avec une transformation progressive de la ville et une évolution des déplacements notable en faveur de l'usage du vélo. Son succès est attesté par la fréquentation des infrastructures et par la diversité des usagers. La Ville poursuit ainsi ses objectifs de développement d'infrastructures cyclables qualitatives et sécurisées. Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, la piste de la rue La Fayette est une franche réussite. Même les pistes provisoires sont « prises d'assaut » par les habitant.e.s.

Après le Plan Triennal examiné en Conseil de Paris de novembre 2021 pour la période 2021-2023, la délibération DVD 83 a pour objet de préciser la deuxième déclinaison triennale de la mandature

d'aménagements cyclables et autres mesures en faveur du développement du vélo pour la période 2024-2026 et ainsi permettre la demande de subventions auprès de la Région Île-de-France. En ce qui concerne le 10<sup>e</sup> arrondissement, ce nouveau Plan Triennal prévoit :

- en 2024, en lien avec le 19<sup>e</sup> arrondissement, les pistes autour de la station Stalingrad, de la Rotonde et de la place Colonel Fabien ;
- en 2025, la piste de la rue du Faubourg Saint-Martin avec le RER Vélo jusqu'au métro Château-Landon et le métro Stalingrad ;
- en 2026, en lien avec le 9<sup>e</sup> arrondissement, la piste du faubourg Poissonnière.

Ce seront donc au total 3,3 kilomètres de pistes structurantes qui seront livrées aux habitant.e.s du 10<sup>e</sup> arrondissement entre 2024 et 2026. Mme JOUBERT précise qu'il ne s'agit pas de l'ensemble des projets cyclables de fin de mandature, mais seulement des pistes dites « en dur » permettant d'obtenir des financements complémentaires. À elles s'ajouteront les pistes en marquage simple qui seront notamment réalisées dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier », ainsi que les « Olympistes ».

**M. JOUSSELLIN** déclare que l'ambition municipale de faire de Paris une ville 100% cyclable est largement partagée par les élu.e.s communistes. Les quatre nouvelles pistes prévues pour le 10<sup>e</sup> arrondissement dans le Plan Triennal 2024-2026 leur conviennent parfaitement. Ils se félicitent particulièrement du fait que les quartiers populaires soient concernés. Toutefois, les élu.e.s communistes portent également l'ambition de faire de Paris une ville où les piétons se sentent en sécurité et, à ce propos, souhaitent savoir si des éléments de calendrier existent déjà pour la mise en place du Code de la Rue permettant un meilleur partage de l'espace public.

**M. FORT** votera en faveur de la délibération DVD 83, car elle permet de financer la réalisation d'aménagements cyclables clairement identifiés et sécurisés. Il profite cependant de l'occasion pour signaler un aménagement qui, en revanche, ne pourra pas garantir la sécurité des piétons et des cyclistes, celui du parvis de la Gare du Nord. Dans ce projet, en effet, aucune infrastructure cyclable n'est prévue sinon un simple partage de voie entre les bus et les vélos. Avec ses 700 000 voyageurs par jour, la Gare du Nord hébergera bientôt sur son flanc une grande halle à vélo de 1 200 places, à laquelle s'ajouteront 600 emplacements vélo sur le parvis. Avec cette approche libérale, la municipalité semble croire qu'une sorte de « main invisible » permettra aux divers usagers de se déplacer librement sans frictions ni accidents.

La réalité sera malheureusement bien différente, comme en témoigne l'exemple de la place de la République. Le partage du parvis de la Gare du Nord entre les bus, les cyclistes et les piétons risque de s'avérer très dangereux. M. FORT estime que le projet devrait être revu en considérant deux options : ou bien interdire la circulation des vélos sur le parvis en reportant les places de parking ailleurs ou bien - et c'est l'option proposée par des associations de cyclistes et de piétons - préserver les places de parking sur le parvis et y réaliser une piste cyclable clairement identifiée et sécurisée.

**Mme JOUBERT** informe M. JOUSSELLIN que le Code de la Rue sera constitué de trois volets : la partie sensibilisation et formation des usagers, la partie aménagement avec le désencombrement de l'espace public et les priorités pour les piétons, et la partie répression des infractions. En ce qui concerne le calendrier, Mme JOUBERT pourra en communiquer les éléments à partir de la rentrée.

À M. FORT, elle fait savoir que la stratégie d'opposer deux options n'est pas la bonne solution. Le parvis de la Gare du Nord a été pensé pour que les piétons y aient davantage de place. Si la municipalité y aménage une piste cyclable, la place pour les piétons sera forcément réduite. Le projet prévoit un espace de circulation pour les vélos, la voie bus qui sera dégagée de toute autre circulation puisque les taxis ne l'emprunteront pas. Les vélos pourront également circuler librement dans les rues alentour tant qu'ils respectent la priorité piéton. Des axes structurants, comme celui de la rue La Fayette en cours de réalisation en amont de la Gare du Nord, fluidifieront la circulation à vélo.

**Mme CORDEBARD** indique que la municipalité sait bien que le risque de conflits entre les différentes mobilités est toujours présent à Paris. Des conflits entre cyclistes et piétons, en particulier, sont clairement apparus au bord du canal Saint-Martin lors de sa piétonisation en 2020. Sur ce sujet, la municipalité met en œuvre des solutions avec les associations de cyclistes et de piétons en proposant un schéma fonctionnel susceptible de convaincre les uns et les autres.

Comme Pauline JOUBERT l'a expliqué, l'ensemble des alentours de la Gare du Nord est aménagé pour permettre la circulation à vélo. Des centaines de places de stationnement sont mises à disposition des cyclistes. Tous les axes transversaux peuvent être utilisés et le choix des trajets est assez vaste. Une piste bidirectionnelle aménagée sur le parvis de la Gare du Nord ne représente pas une option possible, car elle condamnerait l'amélioration des conditions de circulation des piétons en prenant sur la largeur la totalité de l'espace qui leur est destiné. Le schéma proposant la cohabitation des bus et des vélos semble tenable, compte tenu du fait que cet axe n'a pas vocation à être très emprunté uniquement par eux. Le projet connaîtra une préfiguration avant 2024 et une version définitive après les JOP. Il sera ainsi possible, lors des différentes phases de dialogue avec les associations, de trouver la meilleure solution possible tout en donnant la priorité aux piétons. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

## 2023 DLH 141 - Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

**M. JOUSSELLIN** informe que le PPGDID (Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs) a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des mairies d'arrondissement, des bailleurs sociaux, des réservataires et des associations œuvrant dans le domaine du logement social ou représentant les personnes en situation de handicap et les victimes de violences. M. JOUSSELLIN tient à saluer le travail de Ian BROSSAT qui a permis l'élaboration de ce plan.

Le PPGDID se décline en quatre volets visant à faciliter l'accès des Parisiens au logement social :

1. Assurer l'accueil et l'information des demandeurs de logement dans une perspective de qualité et de cohérence. Un réseau de 17 points d'accueil logement, géré par la Ville de Paris, assure l'accueil, l'information, l'enregistrement, l'accompagnement et, le cas échéant, l'orientation des demandeurs ;
2. Le 2<sup>e</sup> point concerne la cotation qui sera désormais partagée par l'ensemble du territoire francilien permettant aux demandeurs de mieux s'y retrouver. La grille de cotation mérite d'être régulièrement revue. La nouvelle grille multiplie tous les points par 10 pour ne plus avoir de décimal. Elle propose également de nouveaux critères : les ménages reconnus prioritaires au titre du Droit au logement opposable gagneront 20 points, la perte d'un logement de fonction permettra de gagner 30 points, le fait de vivre à l'hôtel permettra de gagner 60 points et les jeunes sortant de l'Aide sociale à l'Enfance verront leur cotation augmenter de 30 points. Concernant les travailleurs clefs ne relevant pas du service public, la Ville continue à y travailler mais a besoin que le gouvernement revoie le CERFA de demande de logement pour donner accès à cette information. Enfin, cette nouvelle cotation permettra une meilleure progressivité des points en cas de violence intrafamiliale. Désormais le fait de déposer une main courante donnera lieu à une augmentation des points alors que jusqu'à aujourd'hui était exigé un dépôt de plainte. Une commission sera mise en place à l'Hôtel de Ville pour attribuer les points supplémentaires. Les personnes qui refusaient un logement sans raison valable voyaient leur dossier bloqué pendant un an. Désormais, ils verront leur cotation baisser de 30% pendant un an ;
3. L'accompagnement social des demandeurs. Le PPGDID a élaboré un dispositif de relogement prioritaire permettant d'apporter une solution de relogement dans les meilleurs délais aux ménages confrontés à des difficultés sociales aiguës clairement identifiées ;
4. Les dispositifs spécifiques : mutations et location voulue. Le PPGDID présente différents dispositifs permettant de faciliter les changements de logement social des locataires en lien avec l'évolution de leur situation.

M. JOUSSELLIN termine son intervention en soulignant l'importance d'informer les demandeurs de logement social, d'avoir une grille de cotation transparente et, surtout, de disposer d'un plus grand nombre

de logements. Depuis la veille, la ville de Paris dépasse enfin le seuil de 25% de logements sociaux sur son territoire et le 10<sup>e</sup> arrondissement est passé de 4% en 2001 à 17,1%. Il est nécessaire de multiplier les efforts pour parvenir à 40% de logements sociaux à Paris avant 2035 en utilisant tous les leviers possibles.

*M. Rémi FÉRAUD intègre la séance.*

**Mme CORDEBARD** remercie Élie JOUSSELLIN et rappelle que 70% des Parisien.ne.s sont éligibles au logement social ou public, chiffre qui atteste la nécessité de poursuivre la politique en faveur du logement social engagée par la municipalité.

**Mme SCHERER** remercie Élie JOUSSELLIN de s'être battu pour la révision de la cotation. Les ajustements apportés permettront de prendre en compte les situations personnelles particulières des demandeurs de logement social, en ne laissant pas les membres de la commission seuls arbitres entre, par exemple, une femme victime de violence intrafamiliale et une famille vivant dans un logement insalubre. Les nouveaux critères de cotation garantiront une meilleure analyse de chaque situation et faciliteront l'attribution de logements. De leur côté, les demandeurs seront amenés à mettre régulièrement à jour leur dossier pour gagner des points dans la cotation et recevoir la proposition la plus adaptée à leur situation spécifique.

Mme SCHERER estime en revanche que des efforts sont encore à faire sur le dispositif permettant aux personnes qui bénéficient déjà d'un logement de pouvoir évoluer dans le parc social en fonction de la composition familiale ou d'autres critères. Elle estime en effet que les gros bailleurs ne sont pas assez réactifs sur ce type de demandes. La prochaine étape de travail devra donc être axée sur la charte des mutations internes au parc social et sur le dispositif « Échanger Habiter ». Pour le reste, Mme SCHERER se réjouit de pouvoir voter ce nouveau PPGDID amélioré.

**M. FORT** rappelle que le marché du logement social à Paris est sous pression, avec à peu près 234 000 demandes de logement social chaque année et seulement 5% de dossiers qui aboutissent. Cette pression est deux fois plus importante à Paris que dans les départements qui se trouvent en première couronne et trois fois plus importante que dans les départements en deuxième couronne. Pour cette raison, maintenant que le seuil de 25% a été dépassé à Paris, la question du logement social devrait être envisagée à l'échelle de la métropole du Grand Paris.

M. FORT est opposé à l'hyper-densification urbaine et, contrairement à ce que la majorité municipale laisse croire, est persuadé que la densification excessive dont souffre déjà Paris ne fera que s'aggraver dans les années à venir si la Ville poursuit son objectif de parvenir à 40% de logement public avant 2035. Comme elle n'a plus le droit de construire en hauteur et qu'elle n'a pas non plus beaucoup de marge financière, la Ville sera obligée de se saisir de la moindre parcelle de terre disponible pour construire de nouveaux logements sociaux. M. FORT pense que le problème devrait être envisagé au niveau de la métropole du Grand Paris.

M. FORT votera cependant en faveur de la délibération DLH 141, car les critères sur lequel le nouveau PPGDID se base sont susceptibles d'être utilisés au-delà de la ville de Paris en créant une démarche de convergence dans les règles d'attribution des logements sociaux et de suivi des dossiers. Ces critères permettraient ainsi de préparer le grand chantier de la gestion du logement social à l'échelle de la métropole du Grand Paris.

**M. BONNIER** souhaite rappeler que le nouveau PLU ne prévoit pas l'hyper-densification de Paris. Les craintes de M. FORT semblent en revanche indiquer qu'il ne pense plus que les familles vont continuer à quitter la capitale, l'hyper-densification signifiant que la ville reste attractive et désirable. La densité urbaine est cependant un vrai sujet, mais l'équilibre trouvé dans le nouveau PLU permet de ne pas avoir à choisir entre les objectifs sociaux et écologiques. Celui-ci propose en effet de continuer à produire du logement social, notamment à travers la réhabilitation des logements déjà existants et la préemption, tout en renforçant la présence de la nature en ville.

Contre l'hyper-densification urbaine, M. FORT suggère d'envisager la question du logement social à l'échelle de la métropole du Grand Paris, alors qu'il existe un « hyper-déséquilibre » entre les arrondissements de l'est et de l'ouest de la capitale. M. BONNIER rappelle à ce propos que le 19<sup>e</sup> arrondissement comporte 44% de logements sociaux et que le 7<sup>e</sup> en comporte moins de 3%. Un rééquilibrage entre l'est et l'ouest parisien est indispensable, sans forcément construire de nouveaux logements. Certes, la politique publique du logement social coûte de l'argent car elle est très importante non seulement pour les personnes qui en bénéficient directement, mais aussi pour toute la ville. En effet, une ville vivable doit être vécue par les habitant.e.s et non simplement « consommée » par les touristes. Les agents du service public comme les personnes qui exercent les métiers dits « de première ligne » doivent pouvoir vivre à Paris. Il ne s'agit pas seulement d'un enjeu de justice et de mixité sociale, mais aussi d'une nécessité pour garantir le bon fonctionnement des services publics.

Pour terminer son intervention, M. BONNIER salue les nouvelles règles de cotation introduites dans le PPGDID permettant d'affiner les critères d'attribution et de valoriser certaines catégories de personnes. La relation de confiance entre les habitant.e.s et la municipalité doit être rétablie à travers le principe de transparence, la Ville étant sortie en 2001 du clientélisme qui l'affligeait.

**M. RAIFAUD** souhaite rappeler à Bertil FORT que dans le PLU Bioclimatique, qui a été récemment voté, ont été clairement affirmés les objectifs relatifs aux espaces verts, à la protection des cœurs d'îlots et à la transformation de bureaux en logements. Ces objectifs sont absolument compatibles avec celui de parvenir à 40% de logement social à Paris avant 2035. M. RAIFAUD souhaite également informer Bertil FORT que la métropole du Grand Paris travaille déjà sur un plan Hébergement et Habitat qui concerne, entre autres, les problèmes d'équilibre entre les arrondissements de l'est et de l'ouest parisien.

**M. JOUSSELLIN** informe Sylvie SCHERER qu'il se réjouit d'avoir encore à travailler avec elle pour apporter des améliorations supplémentaires au PPGDID. Il se réjouit également que Bertil FORT vote en faveur de la délibération DLH 141, mais il s'étonne que celui-ci regrette qu'il n'y ait que 12% d'attributions de logements sociaux par an alors qu'il vote quasi systématiquement contre les projets de création de nouveaux logements sociaux présentés en Conseil d'arrondissement. Pour avoir plus d'attributions, il faut tout simplement disposer de plus de logements sociaux.

M. JOUSSELLIN s'étonne également que Bertil FORT estime que 25% de logements sociaux suffisent à Paris, alors que dans le 10<sup>e</sup> et dans d'autres arrondissements ce chiffre est loin d'être atteint. M. FORT prétend vouloir mener une politique écologiste et pour cette raison souhaite porter le logement social hors de Paris, ce qui aurait pour conséquence l'artificialisation des terres. Il accuse la majorité municipale d'avoir hyperdensifié le 10<sup>e</sup>, alors que tous les projets de logement social contre lesquels il a voté ne comportaient pas la construction d'immeubles nouveaux mais se basaient sur la préemption et la surélévation d'immeubles déjà existants. M. FORT aligne des poncifs qui ne reposent sur rien et porte des accusations qui sont fausses.

**Mme CORDEBARD** partage avec M. FORT le sentiment que la crise du logement dépasse largement les frontières de la métropole. Paris est tout particulièrement confronté à un grave déficit de logements qui ne permet pas aux personnes qui travaillent dans la capitale d'y habiter. Toutefois, la notion d'hyperdensification est un « faux-nez » porté par les groupes politiques de droite. À l'ouest de Paris comme à l'ouest de la petite couronne, des élu.e.s de droite utilisent tous les leviers à leur disposition pour ne pas créer de nouveaux logements sociaux ni faire de la préemption dans leurs arrondissements ou leurs communes.

Mme CORDEBARD ajoute que la création de logement social n'épuise pas les ressources mais, au contraire, crée de la richesse. Sur ce point, elle est en profond désaccord avec Bertil FORT. Il s'agit d'une richesse collective qui permet notamment à la Ville et aux bailleurs sociaux de disposer d'un patrimoine élargi. La municipalité doit affirmer fortement son ambition en utilisant les nouveaux outils contre les prédatations spéculatives afin de rétablir des équilibres mis à mal par le marché immobilier. Madame la Maire invite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

## **2023 DSOL 49 - Subventions (164 600 euros) et 15 conventions avec 33 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques**

Rapporteure : Philomène JUILLET

**Mme JUILLET** indique que depuis 2019, avec le lancement de la Stratégie parisienne de prévention des rixes, la Ville de Paris porte une politique volontariste pour répondre concrètement au phénomène d'affrontements violents entre groupes de jeunes venant de différents quartiers. Cette stratégie s'appuie sur un partenariat parisien en matière de protection de l'enfance, de prévention et d'éducation, qui fédère l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique : Préfecture de police, Parquet de Paris, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Rectorat de Paris, CAF, Aide sociale à l'enfance, équipes spécialisées, médiateurs de la Ville de Paris, représentants des centres sociaux et associations locales.

La Ville de Paris ne cesse de renforcer ce partenariat et poursuit sa stratégie avec un Acte 2 qui se traduit par un appel à projets auprès de divers acteurs. Les chiffres par ailleurs montrent l'impact positif des actions portées, avec 25 rixes recensées en 2022 contre 50 en 2021. Toutefois, les rivalités inter-quartiers restent prégnantes et continuent à avoir des conséquences dramatiques sur la vie des jeunes et de leurs familles. La prévention des rixes exige ainsi une mobilisation sans relâche et en constante évolution via l'intégration de nouvelles initiatives. Dans le cadre de cette évolution, l'appel à projets 2023 a porté une attention particulière aux actions de prévention sur l'espace public, aux outils et démarches de sensibilisation et de communication en direction des jeunes, des familles et des professionnels, aux projets partenariaux inter-quartiers et intercommunaux, aux initiatives éducatives et de soutien aux familles.

Dans le cadre de cet appel à projets, six associations du 10<sup>e</sup> arrondissement ont proposé des actions :

- À Toi Théâtre, avec des ateliers de théâtre à destination des enfants, des jeunes et des familles dans les quartiers Politique de la Ville ;
- L'ADRIC (Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté), avec des activités autour de la citoyenneté et des réseaux sociaux ;
- L'Association de Prévention du site de la Villette, avec des actions de formation à destination des professionnels de la prévention spécialisée ;
- Dena'Ba, avec des actions de prévention des rixes au cœur du Buisson Saint-Louis ;
- La Mécanique de l'Instant, avec des actions de sensibilisation des jeunes aux situations de violences ;
- Paradoxes, avec des opérations de conversation-débat dans les classes des collèges du nord-est parisien et dans les centres sociaux.

Mme JUILLET ajoute que ces projets ont été choisis par leur cohérence avec la stratégie parisienne mais aussi par leur ancrage dans le territoire et leur dimension partenariale, car c'est la mobilisation de tous les acteurs sociaux qui participe à construire le socle des dispositifs locaux de veille et d'alerte permettant de baisser le nombre d'affrontements violents entre groupes de jeunes.

**Mme DUMOULIN** remercie Philomène JUILLET et profite de l'occasion pour saluer le travail de Nicolas NORDMAN à l'Hôtel de Ville et pour se féliciter de la cohérence de la Stratégie parisienne de prévention des rixes. Parmi les éléments qui la structurent, au niveau parisien comme au niveau du 10<sup>e</sup> arrondissement, certains méritent particulièrement d'être soulignés. Tout d'abord, la politique de prévention des rixes a un lien très étroit avec les acteurs jeunesse du territoire et les actions multi-partenariales. Un point important concerne également la prévention des rixes sur internet, certains affrontements entre groupes de jeunes ayant pour origine des confrontations sur les réseaux sociaux. Enfin, un axe majeur porte sur les actions inter-quartiers et inter-arrondissements, car la prolifération de micro-frontières et de micro-zones constitue un facteur potentiel de déclenchement de rixes. Les projets des associations sont en cohérence les uns avec les autres et contribuent tous à la réussite de la politique volontariste de la Ville de Paris contre les affrontements entre groupes de jeunes.

Mme CORDEBARD s'étant momentanément absente, **M. ALGRAIN** invite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### **2023 DAC 142 - Subvention (25 000 euros) et avenant à convention avec l'association Fetart (10<sup>e</sup>)**

Rapporteuse : Laurence PATRICE

**Mme PATRICE** indique que la Ville de Paris soutient, à hauteur de 25 000 euros, la 10<sup>e</sup> édition de la Biennale des Rencontres photographiques, dédiée à la jeune photographie contemporaine, qui se tiendra du 30 septembre au 28 octobre 2023 dans différents lieux du 10<sup>e</sup> arrondissement tels que des galeries, des centres d'animation, des bibliothèques, mais aussi des librairies, des cafés, des restaurants et des espaces en plein air. La Biennale présentera les œuvres de jeunes talents émergents à côté de celles d'artistes plus confirmés. Son organisation est confiée à l'association Fetart, qui a pour objectif la promotion et la valorisation du travail de jeunes photographes à travers des expositions itinérantes et des manifestations favorisant les échanges interculturels et artistiques.

Mme PATRICE informe que la mairie du 10<sup>e</sup> soutient par une somme équivalente à celle de la Ville, via l'enveloppe d'animation locale, l'organisation de cette manifestation qui participe au rayonnement de l'arrondissement bien au-delà de ses frontières. La Biennale des rencontres photographiques du 10<sup>e</sup> focalise en effet l'attention des photographes professionnels comme du public amateur qui s'intéresse à une

photographie contemporaine en prise directe avec les évolutions du monde. Le festival est aussi à l'origine d'un temps fort par ses nombreuses expositions dans les quartiers de l'arrondissement, ses soirées de présentation de portfolios ou de livres qui mettent en dialogue et en dynamique beaucoup d'acteurs culturels parmi lesquels la mairie du 10<sup>e</sup>, qui présentera dans son hall l'exposition du photographe lauréat de cette 10<sup>e</sup> édition.

**M. JOUSSELLIN** invite les élu.e.s à voter en faveur de la délibération DAC 142, car la Biennale des rencontres photographiques représente un des événements culturels majeurs du 10<sup>e</sup> arrondissement. Alors que deux ans plus tôt, la crise sanitaire avait obligé les organisateurs de la manifestation à occuper exclusivement des lieux en plein air, cette 10<sup>e</sup> édition sera marquée par le retour de l'exposition dans les locaux de la mairie.

**Mme CORDEBARD** observe qu'il s'agit d'un événement culturel de premier plan, qui est très attendu aussi bien par les habitant.e.s du 10<sup>e</sup> arrondissement que par les Parisien.ne.s. Elle propose ensuite aux élu.e.s de se prononcer.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### **2023 DAC 421 - Subventions (300 000 euros) à 46 associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé, et signature de 13 avenants et de 1 convention**

Rapporteuse : Laurence PATRICE

**Mme PATRICE** indique que la délibération DAC 421 montre la valeur de la culture en tant qu'outil de médiation et de valorisation auprès des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion. La participation active à des projets artistiques et culturels contribue à rompre l'isolement, à construire des liens, à renforcer la confiance, à faire levier dans un projet d'insertion socio professionnelle. La délibération propose ainsi de financer des actions culturelles qui s'inscrivent dans un esprit de solidarité et se déroulent dans différents arrondissements parisiens.

Le 10<sup>e</sup> arrondissement est concerné par les actions de quatre associations :

- La Compagnie Paradoxe Palace, pour son projet « Flouz », création collective et partagée d'une pièce de théâtre musical dont la genèse repose sur une écriture plurielle, fruit d'ateliers menés par des auteurs professionnels à l'hôpital, la prison, l'école, l'hébergement d'urgence et l'EPHAD et dont la diffusion est prévue en septembre 2023 au théâtre du Châtelet (10 000 euros) ;

- Filmeo, pour l'animation d'ateliers de réalisation vidéo dans des structures d'insertion (4 000 euros) ;
- Heartworx, pour ses interventions artistiques autour du théâtre (écriture, interprétation, spectacle et réalisation d'un documentaire) au centre pénitentiaire Paris La Santé (6 000 euros) ;
- Frichti Concept, pour le projet « Circulations hybrides » en collaboration avec les hôpitaux du 10<sup>e</sup> arrondissement (8 000 euros).

**M. RAIFAUD** souhaite souligner le rôle joué par Frichti Concept auprès des personnes malades qui se trouvent dans les hôpitaux. Cette association est un acteur important du 10<sup>e</sup> arrondissement et intervient régulièrement dans l'espace public, notamment à l'occasion des fêtes de quartier et du festival « Le Printemps des rues ».

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

**2023 DEVE 44 - Appel à projets Jardins Relais 2023 - Subventions de 57 930 euros à 24 associations pour soutenir la mutualisation des moyens et l'entraide locale citoyenne pour jardiner à Paris**

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** observe que dans une ville démographiquement dense comme Paris, l'amélioration de la qualité de l'air, l'existence d'îlots et de parcours de fraîcheurs sont particulièrement appréciables dans un contexte de changement climatique aux températures estivales élevées. Parmi les dispositifs mis en place par la Ville de Paris figurent les « Permis de végétaliser » et les « Jardins partagés », qui ont rencontré un franc succès auprès des Parisien.ne.s en permettant à un nombre croissant de personnes de s'impliquer dans la végétalisation de leur quartier et de jardiner ensemble. L'implication des habitant.e.s a favorisé la création de dynamiques de quartiers et le renforcement du lien social et intergénérationnel. Le projet « Jardins Relais » vise à soutenir les initiatives de mise en réseau sur le territoire parisien entre les jardinier.e.s citoyen.ne.s, qui peuvent ainsi partager leurs expériences et mutualiser leur matériel.

La délibération DEVE 44 propose donc de soutenir des projets favorisant cette mise en relation des acteurs de la végétalisation participative. Le 10<sup>e</sup> arrondissement est concerné par l'action de La Maison du Canal-

Régie de Quartier, à laquelle il est proposé d'attribuer une subvention de 4 900 euros pour l'achat et la construction d'une pergola, afin de créer un espace extérieur permettant de recevoir du public dans le jardin Louis Blanc. Cette subvention permettra également à l'association de proposer une nouvelle offre de formation à un large public.

M. RAIFAUD profite de l'occasion pour souligner l'importance du jardin Louis Blanc pour le 10<sup>e</sup> arrondissement, et pour rappeler brièvement son histoire. À cet emplacement, se trouvait une ancienne station-service, devenu un terrain en friche, et celui-ci avait suscité la convoitise de Paris Habitat qui voulait y construire un immeuble. Cependant, le projet de transformer cette parcelle vide en jardin partagé avait été voté au Budget Participatif 2015 et ensuite mis en œuvre avec une large participation des habitant.e.s. Depuis plus d'un an, le jardin Louis Blanc a été repris par La Maison du Canal-Régie de Quartier, qui y organise des activités susceptibles de l'ériger en lieu-ressource du 10<sup>e</sup> arrondissement. En tant que Jardin Relais, il pourra désormais bénéficier de plages d'ouverture plus importantes.

**M. JOUSSELLIN** estime que les jardins partagés peuvent être une franche réussite, comme le montre l'exemple du jardin Villemin-Mahsa Jîna Amini géré par l'association Ville Mains Jardins. Il souhaite cependant savoir si un travail est en cours avec la Maison du Canal-Régie de Quartier pour étendre les plages horaires du jardin Louis Blanc, qui actuellement n'est ouvert au public que deux demi-journées par semaine. Le 10<sup>e</sup> arrondissement manque cruellement de logements comme d'espaces verts. Il n'est donc pas normal qu'un jardin partagé soit si peu accessible aux habitant.e.s.

**M. RAIFAUD** fait savoir à Élie JOUSSELLIN que la Maison du Canal-Régie de Quartier est effectivement en train de travailler à l'élargissement des plages horaires d'ouverture du jardin Louis Blanc. Cet élargissement s'appuiera en partie sur le bénévolat. M. RAIFAUD précise également que la nature en ville a parfois besoin d'être laissée tranquille pour que la biodiversité puisse s'y développer. Il se saisit de l'occasion pour citer les autres jardins partagés du 10<sup>e</sup> arrondissement : le jardin Villemin-Mahsa Jîna Amini, le jardin Saint-Lazare, le jardin de la rue du Chalet, le jardin Marielle Franco, le jardin Aristide Cavaillé-Coll, le jardin Saint-Laurent et le jardin de la Grange-aux-Belles.

**Mme CORDEBARD** se félicite que la Maison du Canal-Régie de Quartier ait repris le jardin Louis Blanc, un espace qui a rencontré de nombreuses difficultés dans le passé. Elle invite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

**2023 DSOL 68 - Budget Participatif - Subventions d'investissement (967 921 euros) et de fonctionnement (12 500 euros) pour 8 structures de la veille sociale et accueillant des personnes en situation de précarité.**

**Conventions**

Rapporteuse : Sylvie SCHERER

**Mme SCHERER** rappelle que l'édition 2023 de la Nuit de la Solidarité a permis de recenser 3 015 personnes sans solution d'hébergement à Paris, dont 230 dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Depuis un certain nombre d'années, la Ville de Paris articule les dispositifs mis en place par des structures qui accueillent et accompagnent ces personnes, et soutient leurs efforts notamment en finançant des travaux ou des équipements.

La délibération DSOL 68 propose de financer huit de ces structures, parmi lesquelles figurent le CASVP, à qui il est proposé d'accorder une subvention pour l'achat de cages permettant l'accueil de personnes précaires accompagnées d'animaux dans un certain nombre d'espaces d'hébergement ; 3 associations qui souhaitent ouvrir des bagageries dans le 6<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissement ; Emmaüs Solidarité et la Fondation de l'Armée du Salut qui proposent des Haltes de nuit aux femmes en situation de rue.

Deux associations du 10<sup>e</sup> arrondissement sont également concernées :

- Le CAMRES (Centre d'Accueil et de Médiation Relationnelle, Éducative et Sociale), auquel il est proposé d'accorder une subvention en investissement de 19 914 euros, dont 8 500 au titre du budget participatif 2022, pour des travaux de rénovation de la cuisine, et 11 414 euros pour son équipement ;
- L'association Depaul France, à laquelle il est proposé d'accorder, au titre du budget participatif 2021, une subvention en investissement de 90 000 euros pour l'acquisition et l'aménagement d'un Mobildouche destiné aux personnes précaires.

Mme SCHERER précise que le Mobildouche a déjà été acquis et doit maintenant trouver une place de stationnement au sein du 10<sup>e</sup> arrondissement. Le 18<sup>e</sup> est, par ailleurs, très intéressé à en partager l'usage.

**M. JOUSSELLIN** estime important de faire savoir aux habitant.e.s que le budget participatif peut également servir à financer des actions de solidarité. Les deux projets qui concernent le 10<sup>e</sup> arrondissement sont très utiles, tout particulièrement celui du Mobildouche qui permettra à des personnes en situation de rue d'avoir accès à un minimum d'hygiène et de retrouver ainsi un peu de dignité. Le véhicule a déjà été acquis, il faut maintenant avancer sur la question de son stationnement afin qu'il puisse être utilisé le plus rapidement possible.

**Mme CORDEBARD** rappelle que le projet du Mobildouche a été initié dans la Résidence de l'Eau située au quatrième étage de la mairie. Elle est fière que ce projet ait enfin pu aboutir et remercie la ténacité de Sylvie SCHERER qui l'a permis. Cet équipement était indispensable au 10<sup>e</sup> arrondissement, l'accès à l'eau

étant compliqué pour les personnes en situation de rue qui en ont cependant extrêmement besoin surtout dans un contexte de forte chaleur estivale. Madame la Maire invite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### **2023 DU 86 - Mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique visant à réaliser des logements-ateliers sociaux dans le lot n° 101 de la copropriété 220 rue du Faubourg Saint-Martin (10<sup>e</sup>)**

Rapporteur : Paul SIMONDON

**M. SIMONDON** informe que la Ville de Paris propose, dans le cadre de la délibération DU 86, d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP), afin d'assurer le maintien de 26 logements –ateliers sociaux situés au 220, rue du Faubourg Saint- Martin.

Ces ateliers-logements existent depuis les années 1990, lorsque la RIVP est devenue titulaire sur le lot n° 101 de la copropriété sise 220, rue du Faubourg Saint-Martin, d'un bail emphytéotique qui arrive à expiration le 30 juin 2024, date à laquelle l'immeuble devrait être remis libre de tout occupant à son propriétaire, la SCI L'Abeille. C'est la RIVP qui a financé la réalisation des 26 ateliers-logements, avec la participation de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). La surface habitable est d'à peu près 1 500 m<sup>2</sup> et la surface des ateliers-logements varie entre 45 et 60 m<sup>2</sup>. La RIVP a signifié, il y a déjà des années, à la SCI L'Abeille sa volonté d'acquérir le lot n° 101 pour maintenir la présence des artistes sur le territoire et, en même temps, pour ne pas perdre les bénéfices des investissements réalisés dans le passé. La DRAC soutient ce projet mais, jusqu'à maintenant, les contacts pris avec le propriétaire n'ont pas pu aboutir à un accord.

C'est dans ce contexte que la délibération DU 86 propose de saisir le préfet de la Région Île-de-France pour engager une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP), afin de permettre l'acquisition du bien par voie amiable ou son expropriation si le gré à gré était impossible. Il s'agit d'une procédure rare, très encadrée juridiquement et qui nécessite l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi qu'une enquête parcellaire. Les différentes étapes sont bien précisées dans la délibération. Celle-ci propose également l'instauration du sursis à statuer sur toute demande d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations à réaliser sur les terrains compris dans le périmètre de ce projet et susceptibles de compromettre l'opération projetée ou de la rendre plus onéreuse. Une convention d'intervention foncière conclue entre la Ville de Paris et l'EPFIF (Établissement Public Foncier

d'Île-de-France) a désigné ce dernier comme bénéficiaire de la décision préfectorale de cessibilité, afin qu'il mène à bien la phase judiciaire de l'opération.

L'amendement qui a été envoyé par courrier électronique aux élu.e.s précise le bilan prévisionnel de l'opération fourni par les services de l'État. Le chapitre IV de la délibération devra ainsi être modifié en y intégrant les montants du coût de l'opération :

- Une dépense foncière comprenant une indemnité d'expropriation estimée à 10 300 000 euros à laquelle il faut ajouter les éventuelles indemnités annexes, dont une indemnité de emploi estimée à 1 030 750 euros ;
- Un coût prévisionnel de travaux de 4 millions d'euros comme indiqué par la simulation financière du 24 avril 2023.

**M. FORT** votera en faveur de la délibération DU 86 qui propose de préserver un patrimoine culturel et artistique important pour le 10<sup>e</sup> arrondissement. Face aux résistances du propriétaire de l'immeuble, la seule solution qui s'offre aux services de l'État et de la Ville est d'entamer une procédure d'expropriation. Cette procédure est rare, comme Paul SIMONDON l'a expliqué, et l'entamer ponctuellement a du sens. M. FORT se pose, par ailleurs, la question de savoir si cette même procédure ne pourrait être mise à profit du quartier Sainte-Marthe.

Il souhaite ensuite profiter du temps d'intervention qu'il lui reste pour rappeler à M. JOUSSELLIN que « Tout ce qui est excessif est insignifiant ». M. JOUSSELLIN a réagi aux propos de M. FORT de manière radicale, violente et aussi malhonnête, car il a contesté la notion d'hyper-densification à Paris alors que des projets tels que la tour de Batignolles, les tours Duo, la tour Triangle ou le futur quartier Ordener-Poissonniers ne peuvent être qualifiés autrement. Depuis vingt ans, 3,8 millions de m<sup>2</sup> ont été construits à Paris. Par ailleurs, des membres de la majorité municipale ont utilisé cette même notion de hyper-densification urbaine. Enfin, M. JOUSSELLIN accuse M. FORT de voter systématiquement contre les délibérations qui proposent de créer du logement social. Cette accusation est fautive, car M. FORT vote en faveur du logement social à chaque fois que celui-ci est correctement financé, mais il vote contre à chaque fois qu'il s'agit de le financer par du loyer capitalisé.

**Mme PATRICE** estime que la délibération DU 86 est très importante, car le 10<sup>e</sup> arrondissement et, plus largement, Paris manque considérablement d'ateliers-logements destinés aux artistes. La démarche qu'elle propose est nécessaire pour permettre à ceux-ci de ne pas partir vivre et travailler ailleurs.

**Mme CORDEBARD** partage ses propos. Quant au débat sur le logement, il continuera à être présent en Conseil d'arrondissement. M. FORT oublie de mentionner le nombre de m<sup>2</sup> d'espaces verts qui ont été créés à Paris au cours des deux dernières mandatures. Pour sa part, elle ne peut que répéter que l'expression de hyper-densification est un « faux-nez », utilisé par les élu.e.s de droite pour combattre partout

l'implantation de logements sociaux. Avant d'inviter les élu.e.s à passer au vote, Madame la Maire laisse la parole à M. SIMONDON.

**M. SIMONDON** tient à souligner l'unanimité du Conseil sur une délibération qui propose de déclencher une procédure d'expropriation. À M. FORT qui demande si celle-ci ne pourrait pas être appliquée ailleurs, il précise qu'une déclaration d'utilité publique est une procédure longue et extrêmement encadrée, avec des objectifs très précis de logements et d'équipements publics ou de maintien d'activités importantes dans un certain secteur de la ville. Il s'agit en tout cas d'un outil que la municipalité ne se privera pas de regarder si les critères légaux sont réunis pour que la démarche ait des chances d'aboutir.

Madame la Maire propose de se prononcer sur le projet de délibération visé en objet et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### **2023 DSP 2 - Dotations (1 971 178 euros) et avenants pour les Centres de Santé sexuelle gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (Paris Centre, 5<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>)**

Rapporteuse : Dominique VERSINI

**Mme VERSINI** explique que la Ville de Paris a souhaité renforcer son implication dans le champ de la santé en créant en avril 2022 la nouvelle Direction de la Santé Publique, à travers laquelle elle travaille à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, à améliorer l'offre et les parcours de soins offerts aux Parisien.ne.s. Le Pôle Santé Sexuelle a été créé afin de renforcer cette politique publique et de permettre le rapprochement des centres de planification familiale et des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic du VIH, des hépatites et des IST (Infections Sexuellement Transmissibles) au sein d'un même service.

Ce nouveau Pôle développe et coordonne une offre de santé sexuelle globale dans 24 Centres de Santé Sexuelle (CSS) agréés par la Ville de Paris, dont 6 sont directement gérés par la Ville, 8 en délégation par l'AP-HP et 10 en délégation par des organismes de droit privé à but non lucratif. Les missions des CSS concernent des consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité, la contraception, la sexualité et la prévention des infections sexuellement transmissibles, des entretiens individuels de conseil conjugal et la diffusion d'informations collectives de prévention.

La Ville est fortement engagée à renforcer l'offre d'IVG instrumentale au sein des CSS, à développer une offre de contraception masculine, à proposer une offre de dépistage rapide du VIH et des IST, à déployer une offre de téléconsultation en santé sexuelle, à faciliter le parcours vaccinal et renforcer les possibilités de vacciner le public en CSS, à développer l'offre de consultations pour la prescription et l'observance de la PrEP (Prophylaxie Pré Exposition) au VIH et faciliter l'accès au TPE (Traitement Post Exposition), à renforcer les compétences des équipes sur l'accueil des publics prioritaires et à faciliter le repérage et la prise en soins des personnes confrontées à des violences.

La délibération DSP 2 vise à soutenir le fonctionnement des CSS gérés par 10 organismes de droit privé, pour un montant global de 1 971 178 euros. En ce qui concerne le 10<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de financer le CSS Hittorf, géré par le MFPP (Mouvement Français pour le Planning Familial) avec une subvention de 654 219 euros.

**Mme CHIUSANO** rappelle que le 6 juin la mairie du 10<sup>e</sup> a participé à la Semaine nationale de la Santé sexuelle avec une action de dépistage du VIH et de l'hépatite B et C destinée aux habitant.e.s et au personnel de la mairie. À ce propos, elle tient à remercier toutes les associations qui se sont mobilisées pour cet événement, qui a permis d'accroître la visibilité sur les questions de santé sexuelle encore trop peu abordées dans les établissements scolaires.

La Ville de Paris s'est beaucoup impliquée sur ce sujet, notamment en ce qui concerne l'accès à la prévention et aux soins pour tous les publics. La création d'un Pôle Santé Sexuelle permettra une meilleure visibilité, ainsi qu'une plus grande coordination des offres de santé pour les Parisien.ne.s. La Ville de Paris a fait le choix de développer, entre autres, les centres de dépistage rapide du VIH et des IST, l'offre de contraception masculine et, surtout, de faciliter le repérage et la prise en soins des personnes victimes de violences. Mme CHIUSANO souligne également l'importance de renforcer l'offre d'IVG instrumentale alors que le principe du droit à l'avortement nécessite encore d'être défendu.

Les structures de prévention du 10<sup>e</sup> arrondissement se trouvent au sein des hôpitaux Lariboisière, Saint-Louis, Fernand Widal et du Planning familial rue Hittorf. À ce dernier Mme CHIUSANO souhaite apporter le soutien de la municipalité pour avoir subi, au cours des derniers mois, des attaques injustes parce qu'il revendiquait l'accompagnement pour les personnes transgenres. Elle termine son intervention en indiquant que la délibération DSP 2 est essentielle non seulement en matière de santé mais aussi d'égalité et de lutte contre les discriminations.

**Mme CORDEBARD** observe qu'il est nécessaire et utile que la Ville s'implique dans le domaine de la santé, car des manques et des besoins ont été constatés à Paris notamment en ce qui concerne l'éducation à la sexualité en milieu scolaire. Si elle a souhaité ouvrir avec Rémi FÉRAUD l'antenne du Planning familial de la rue Hittorf, c'est aussi pour apporter des solutions à ces manques et répondre à ces besoins qui sont bien

réels. Un grand nombre de femmes aujourd'hui rencontrent des difficultés à trouver les ressources nécessaires pour payer un IVG instrumentale, alors que c'est leur droit d'y avoir recours.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

**Mme CORDEBARD** propose ensuite de voter en bloc les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'inscription. Elle précise que Kim CHIUSANO ne prendra pas part au vote de la délibération DFPE 139.

#### **Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription**

**2023 DAE 19 - Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique (550 000 euros)**

**2023 DASCO 2 - Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (942 220 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires**

**2023 DASCO 45 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), subventions d'équipement (106 280 euros) et subventions pour travaux (344 427 euros)**

**2023 DASCO 60 - Caisse des écoles (10<sup>e</sup>) - Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2023 (5 511 134 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire**

**2023 DAE 6 - Subventions (724 000 euros) à 10 organismes d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social**

**2023 DAE 118 - Subventions (367 000 euros) et conventions avec 11 structures d'insertion par l'activité économique**

**2023 DFPE 11 - Subvention (1 814 947 euros), avenants n° 1 et n° 2 à l'association Envoludia pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance**

**2023 DFPE 91 - Subventions (34 994 euros) et conventions avec 6 associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées et à favoriser les échanges entre pairs**

**2023 DFPE 109 - Subventions (722 194 euros), avenant n° 2 à l'association France Horizon (10<sup>e</sup>) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant**

**2023 DFPE 118 - Subventions (159 500 euros) avec conventions à 8 associations pour leur activité de médiation familiale et 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontres parents enfants**

**2023 DFPE 129 - Subventions (845 932 euros) à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance**

**2023 DFPE 130 - Subvention (150 000 euros) et convention avec l'association La Maison Kangourou (10<sup>e</sup>) pour la réalisation de travaux de restructuration pour le multi accueil situé 143 quai de Valmy (10<sup>e</sup>)**

**2023 DFPE 139 - Subvention (974 496 euros) à 13 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 22 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF**

**2023 DSOL 59 - Participations pour l'année 2023 aux 6 Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris**

**2023 SG 46 - Impact 2024**

**2023 DJS 21 - Subventions (25 000 euros à 23 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>)**

**2023 DVD 57 - Plan Vélo 2021-2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions à 25 associations (montants 273 500 euros en fonctionnement et 201 635 euros en investissement) et conventions associées**

**2023 DASCO 75 - Dénomination de l'école Annette Zaidman**

**2023 DAC 9 - Subvention (100 000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre des Bouffes du Nord - SAS Centre International de Créations Théâtrales (10<sup>e</sup>)**

**2023 DAC 46 - Subventions (401 756,40 euros), conventions avec 15 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP)**

**2023 DAC 189 - Subvention (53 000 euros) à 8 structures d'enseignement de la musique et des arts plastiques et signature de deux conventions**

**2023 DAC 241 - Subventions (16 000 euros) à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque et au Centre Medem Arbeter Ring (10<sup>e</sup>)**

**2023 DAC 402 - Subventions (12 000 euros) à 4 associations au titre de l'action culturelle locale du 10<sup>e</sup> arrondissement et signature d'un avenant**

**2023 DSOL 36 - Subventions (985 900 euros) dans le cadre d'une convention annuelle et 13 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité**

**2023 DSOL 38 - Subventions (6 483 789 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 29 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS**

**2023 DSOL 39 - Subventions (1 217 439 euros) et conventions avec 12 associations pour des projets à destination de femmes, familles et jeunes en situation d'exclusion**

**2023 DAE 76 - Convention et subvention d'investissement (300 000 euros) à la structure Terra**

**2023 DDCT 74 - Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Service avec la Caisse du Dépôt et Consignation**

**2023 DEVE 37 - Subventions (64 000 euros) à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable**

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Kim Chuisano ne prend pas part au vote de la délibération DFPE 139. Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble de ces délibérations			

Mme CORDEBARD propose aux élu.e.s de passer à l'examen des vœux.

### VŒUX

Mme SCHERER et M. ALGRAIN présentent le premier vœu.

#### **10 2023 21 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES GROUPES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF À LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE 10<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

*Considérant l'objectif de la politique de la Ville de lutter contre les inégalités sociales et territoriales et d'améliorer les conditions de vie des habitant.e.s des quartiers populaires ;*

*Considérant l'engagement constant de la Ville de Paris contre les inégalités urbaines et sociales, qui se traduit dans les quartiers populaires par une mobilisation des politiques et crédits de droit commun, des investissements publics nombreux et massifs, ainsi que par un recours à tous les outils de la politique de la Ville dans les quartiers prioritaires mais également dans les quartiers de veille active ;*

*Considérant la situation actuelle dans les quartiers populaires, qui ont subi de plein fouet la crise sanitaire et qui subissent actuellement la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie, conduisant à une lettre ouverte des maires des quartiers populaires parue dans le journal Le Monde le 24 mai 2023 à l'attention du président de la République pour l'alerter sur la situation sociale dans les quartiers ;*

*Considérant les effets du dérèglement climatique, qui exposent davantage les habitant.e.s des quartiers populaires vivant à proximité du périphérique et des espaces urbains denses, rendant nécessaire une politique d'adaptation renforcée de ces territoires avec des moyens budgétaires en conséquence ;*

*Considérant le contrat de ville, document qui fixe les grandes priorités partagées par la Ville, l'État et plusieurs partenaires, qui repose sur une géographie prioritaire et trois piliers : la cohésion sociale, l'emploi et l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement urbain ;*

*Considérant la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale (dite loi Lamy) qui a réformé les critères de la géographie prioritaire autour du critère unique du revenu médian ;*

*Considérant les spécificités du territoire parisien, marquées par les plus fortes disparités de revenus, avec des ménages en grande difficulté qui côtoient, dans de très petits périmètres, des ménages très aisés, rehaussant mécaniquement le revenu médian des dits périmètres, ainsi que par une concentration de populations fragiles : familles monoparentales, résidents en hôtels sociaux ou encore en foyers de sans-abris ;*

*Considérant la révision prochaine de la géographie prioritaire et l'expiration du contrat de ville actuellement en vigueur, signé en 2015 pour cinq ans par la Ville, l'État et plusieurs partenaires, et prolongé en 2021, 2022 et 2023, qui fixe les priorités partagées dans les quartiers populaires ;*

*Considérant par ailleurs la révision également annoncée de la carte de l'Éducation prioritaire qui concerne, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, des écoles situées dans les quartiers populaires et/ou relevant de la politique de la Ville ;*

*Considérant l'actuelle géographie prioritaire dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris, qui comprend le quartier Politique de la Ville du Grand Belleville 10<sup>e</sup> et les deux quartiers de veille active (Buisson Saint-Louis/Sainte-Marthe ; Grange-aux-Belles et les Portes) et la nécessité d'y maintenir des actions spécifiques ;*

*Considérant la nécessité de renforcer la cohérence des actions menées dans ces différents quartiers, en particulier entre les quartiers Grange-aux-Belles et Buisson Saint-Louis, situés tous les deux dans le secteur Belleville ;*

*Considérant les difficultés rencontrées par certains quartiers du 10<sup>e</sup> arrondissement qui ne bénéficient actuellement pas des moyens de la géographie prioritaire, en particulier le secteur Jan Karski/La Chapelle contigu à deux quartiers prioritaires des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements ;*

*Considérant les récentes études réalisées par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), qui viennent compléter la photographie des secteurs au-delà du seul critère de revenu, qui montrent que le taux de pauvreté dans notre arrondissement est supérieur de 2 points à celui de la capitale, que le nombre de foyers bénéficiaires du RSA est supérieur à 8% du total des ménages (en progression de 14,5% entre juillet 2021 et juillet 2022) et qui illustrent le fait que les quartiers prioritaires actuels sont toujours dans une situation de grande fragilité et que d'autre part, de nouveaux secteurs limitrophes montrent également des signaux d'alerte ;*

**Sur proposition des groupes de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> émet le vœu :**

- *Que l'État communique rapidement à la Ville de Paris et aux mairies d'arrondissement concernées l'ensemble des données utilisées pour la révision des quartiers relevant de la géographie prioritaire ;*
- *Que la Ville de Paris porte auprès de l'État une demande de maintien de la géographie prioritaire de la politique de la Ville dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, afin d'assurer l'égalité sociale et territoriale dans tous les quartiers ;*
- *Que la Ville de Paris, fidèle à ce qu'elle met en place de 2001, porte auprès de tous ses partenaires une vision ambitieuse de la politique de la Ville, dans le cadre du prochain contrat de ville, en matière de moyens humains et financiers, afin de faire vivre notre pacte républicain dans tous nos quartiers.*

**Mme PATRICE** indique que les élu.e.s communistes s'associent au vœu de la majorité et le cosignent. La Ville de Paris s'est massivement engagée contre les inégalités urbaines et sociales. Le 10<sup>e</sup> arrondissement est confronté à de nombreuses difficultés, en particulier dans le secteur Jan Karski-La Chapelle qui est contigu à deux quartiers prioritaires du 18<sup>e</sup> et du 19<sup>e</sup> arrondissement. Pour cette raison, depuis des années la municipalité cherche à apporter dans ce secteur des initiatives culturelles, comme les expositions de photographie sur la place Jan Karski et sur le pont Saint-Ange. Les quartiers de la Grange-aux-Belles, du Buisson Saint-Louis et des Portes doivent rester des quartiers Politique de la Ville pour pouvoir continuer à bénéficier des dispositifs qui leur sont actuellement destinés.

**M. FORT** observe que les critères de la refonte de la géographie prioritaire qui est en cours à l'heure actuelle, ne sont pas tous bien connus. En revanche, en tant qu'élue local, M. FORT connaît bien toutes les conséquences que peut engendrer le non-classement Politique de la Ville de certains quartiers de l'arrondissement. Il votera ainsi en faveur du vœu de la majorité.

**Mme CORDEBARD** se félicite de cette unanimité car une forte mobilisation sera nécessaire pour lutter contre le premier projet de refonte de la géographie prioritaire qui efface les quartiers du 10<sup>e</sup> et d'autres arrondissements parisiens, comme la Goutte d'Or dans le 18<sup>e</sup>, en se basant sur des critères qui considèrent le changement de sociologie d'un quartier mais pas ses poches de pauvreté qui ne font que s'aggraver jour après jour. Il est totalement illusoire d'imaginer que ces quartiers iraient aussi bien s'ils étaient privés des ressources qui leur sont accordées aujourd'hui. Le vœu représente une première expression du refus de la municipalité à accepter des propositions fondées sur des calculs de moyennes qui ne prennent jamais en compte les personnes qui sont hébergées dans les centres de solidarité ou qui sont à la rue.

*Le vœu déposé par la majorité municipale relatif à la géographie prioritaire de la politique de la Ville dans le 10<sup>e</sup> arrondissement est adopté à l'unanimité.*

**Mme VASA** présente le deuxième vœu inscrit à l'ordre du jour.

**10 2023 22 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10<sup>e</sup> RELATIF À LA MASSIFICATION DE LA COLLECTE DES BIODÉCHETS**

*Considérant la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, qui prévoit la généralisation du tri à la source et de la collecte sélective des biodéchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;*

*Considérant que la Ville devra mettre à disposition de chaque Parisien.ne une solution de collecte des biodéchets à moins de 250 m de son domicile ;*

*Considérant que tous les établissements produisant des déchets alimentaires auront l'obligation de les trier et de les faire collecter ;*

*Considérant que les déchets alimentaires représentent à Paris presque 1/3 des ordures ménagères jetées dans la poubelle verte, étant ainsi incinérés ;*

*Considérant que la Ville déploie progressivement des dispositifs afin de répondre à cette exigence réglementaire, notamment par l'installation des bornes aux abords des marchés alimentaires, ou en prévoyant d'équiper l'ensemble des Trilib' présents sur la voie publique d'un module supplémentaire destiné aux déchets alimentaires ;*

*Considérant que, malgré ses efforts, la Ville et les établissements privés seront difficilement au rendez-vous de cette exigence en janvier prochain ;*

*Considérant qu'il est programmé de supprimer la collecte en porte-à-porte des biodéchets pour les particuliers, expérimentée depuis 2017 dans les 2<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements et depuis 2019 dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, notamment en raison de son coût jugé trop élevé au regard des volumes collectés ;*

*Considérant que la suppression de ce service dans les arrondissements où elle se pratique déjà peut mettre à mal les habitudes des personnes qui font l'effort de trier leurs déchets alimentaires, en particulier si les solutions d'apport volontaire ne sont pas encore pleinement opérationnelles ;*

*Considérant que la collecte en apport volontaire du verre n'a pas remis en cause sa collecte en porte-à-porte et que les deux modes de collecte se complètent ;*

*Considérant que les composteurs de proximité rencontrent un succès grandissant et sont rapidement saturés, obligeant à rechercher de nouveaux exutoires pour le compost mature et de nouveaux emplacements ;*

*Considérant que les Caisses des écoles sont autonomes et que leur état de préparation à la généralisation de la collecte des déchets alimentaires, prévu en 2024, est inégal, parfois en raison de coûts d'investissement élevés et malgré les aides financières à leur disposition ;*

*Considérant la Stratégie zéro déchet non valorisé, adoptée en 2014 par la Ville de Paris ;*

**Sur proposition de Léa VASA, Sylvain RAIFAUD, Sylvie SCHERER, Thomas WATANABÉ-VERMOREL, Isabelle DUMOULIN, Ulf CLERWALL, David DELPLANQUE, élu.e.s du groupe des écologistes pour Paris 10<sup>e</sup>, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- ***La collecte en porte-à-porte soit maintenue et encouragée dans les arrondissements où elle se pratique déjà, au moins pendant une année et pas avant que ne soient atteints les objectifs réglementaires relatifs aux points d'apport volontaire ;***
- ***En sus du futur module de Trilib consacré à ce flux, d'autres bornes plus légères puissent compléter le maillage de points d'apport volontaire, sur le modèle des bornes installées devant les marchés alimentaires ;***
- ***Une solution de collecte publique soit proposée aux professionnel.le.s concerné.e.s au travers de contrats de redevance pour l'enlèvement et l'élimination de déchets non ménagers et qu'une expérimentation soit menée avant la fin de l'année 2023 ;***
- ***Les Caisses des écoles soient accompagnées par la Ville afin de faciliter le financement de la collecte des déchets alimentaires et l'installation des tables de tri, ainsi que la formation du personnel et des élèves, en vue de la généralisation de la collecte en janvier 2024 ;***
- ***Un plan territorialisé de développement du compostage de proximité soit mis à jour et que sa mise en œuvre soit pilotée par la Ville et les divisions territoriales de la DPE, afin de faciliter la mise en réseau des sites, la formation des animateurs, le financement de la maintenance, la livraison du broyat, ainsi que la création des protocoles permettant l'utilisation du compost mature dans les parcs et jardins de la Ville de Paris.***

**M. SIMONDON** observe que la collecte des biodéchets représente un enjeu énorme pour une meilleure gestion des déchets alimentaires. Comme Léa VASA l'a souligné, la Ville de Paris est en avance car depuis de nombreuses années a mis en place un certain nombre de dispositifs tels que, par exemple, l'installation de composteurs dans les marchés alimentaires et les écoles. Le Gouvernement a imposé aux collectivités l'obligation légale de proposer en 2024 des solutions à la population, sans pour autant leur fournir un accompagnement adéquat. En dépit de ce que ce changement implique pour les services publics du quotidien, Paris est une des rares villes qui a décidé de se mettre en situation de respecter cette obligation légale.

M. SIMONDON est globalement favorable au vœu du groupe écologiste. Il voudrait toutefois que ce vœu respecte davantage l'esprit du Conseil en invitant ses membres à donner leur avis sur les dispositifs qui concernent le 10<sup>e</sup> arrondissement et non sur ceux adoptés par d'autres arrondissements. Il ne voudrait pas

non plus que les élu.e.s d'autres arrondissements expriment leur avis sur les dispositifs adoptés par le 10<sup>e</sup>.  
Il propose ainsi de retirer les considérants :

*Considérant qu'il est programmé de supprimer la collecte en porte-à-porte des biodéchets pour les particuliers, expérimentée depuis 2017 dans les 2<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements et depuis 2019 dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, notamment en raison de son coût jugé trop élevé au regard des volumes collectés ;*

*Considérant que la suppression de ce service dans les arrondissements où elle se pratique déjà peut mettre à mal les habitudes des personnes qui font l'effort de trier leurs déchets alimentaires, en particulier si les solutions d'apport volontaire ne sont pas encore pleinement opérationnelles ;*

De la même manière, M. SIMONDON propose de retirer du vœu le premier attendu :

- ***La collecte en porte-à-porte soit maintenue et encouragée dans les arrondissements où elle se pratique déjà, au moins pendant une année et pas avant que ne soient atteints les objectifs réglementaires relatifs aux points d'apport volontaire.***

Si le groupe écologiste accepte ces amendements, le groupe Paris en commun émettra un avis favorable.

**M. FORT** informe qu'il votera le vœu amendé.

Au nom du groupe écologiste, **Mme VASA** accepte les amendements proposés par Paul SIMONDON.

**Mme CORDEBARD** propose de passer au vote.

*Le vœu amendé relatif à la massification de la collecte des biodéchets est adopté à l'unanimité.*

**Mme VASA** présente le troisième vœu inscrit à l'ordre du jour.

**10 2023 23 - VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10<sup>e</sup> RELATIF AU RENFORT DES MOYENS DES DIVISIONS TERRITORIALES DE LA PROPRETÉ POUR ACCOMPAGNER LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS**

*Considérant l'ambition de la Ville de Paris en matière de réduction des déchets, l'engagement de l'exécutif parisien sur le sujet et le renforcement progressif de l'expertise en matière d'économie circulaire au sein de la DAE et de la DPE au niveau parisien ;*

*Considérant la réglementation européenne qui rend obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 le tri à la source des déchets alimentaires et l'obligation faite aux collectivités de proposer des solutions de collecte séparée et de valorisation ;*

*Considérant l'engouement des Parisien.ne.s pour les premières bornes d'apport volontaires des déchets alimentaires sur les marchés et le compostage de proximité dont les dispositifs saturent rapidement ;*

*Considérant la nécessité de développer et d'accompagner à l'échelle locale l'exploitation des sites de compostage ainsi que leurs usagers ;*

*Considérant que les capacités d'incinération du SYCTOM seront réduites de 350 000 tonnes en 2025, risquant de renforcer le recours à l'enfouissement et l'augmentation significative du coût de traitement de ces ordures ;*

*Considérant l'urgence environnementale à réduire drastiquement la proportion de nos déchets collectés dans les ordures ménagères résiduelles ;*

*Considérant la territorialisation de la politique d'entretien de l'espace public de la Ville de Paris et la création de « territoires zéro déchet » s'appuyant sur les acteurs associatifs locaux ;*

**Sur proposition de Léa VASA, Sylvain RAIFAUD, Sylvie SCHERER, Thomas WATANABÉ-VERMOREL, Isabelle DUMOULIN, Ulf CLERWALL, David DELPLANQUE, élu.e.s du groupe Les écologistes pour Paris 10<sup>e</sup>, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :**

- **Renforce les moyens des divisions territoriales pour accompagner la politique de réduction des déchets ;**
- **Crée un poste à temps plein au sein de chaque division territoriale de propreté, chargé de :**
  - **promouvoir et développer localement la politique publique de prévention et de valorisation des déchets,**
  - **développer les pratiques de tri des biodéchets et de compostage, animer le réseau local des sites,**
  - **développer et superviser des projets d'économie circulaire, de tri et de sensibilisation en partenariat avec le tissu économique, associatif et citoyen local, ainsi que des directions déconcentrées de l'arrondissement, notamment en mobilisant les moyens des partenaires institutionnels de la Ville,**
  - **mettre en œuvre des actions de réduction des déchets au sein des directions déconcentrées ;**
- **Forme les responsables de quartier aux enjeux et outils de la réduction des déchets.**

**M. SIMONDON** partage les propos de Léa VASA concernant la nécessité de se doter d'une politique d'accompagnement de la réduction des déchets qui soit vraiment efficace. Cependant, il se pose la question de la pertinence de présenter en Conseil un vœu issu d'un groupe de la majorité municipale pour demander à cette même majorité municipale de distribuer différemment les moyens alloués à l'organisation interne de la Ville parmi les diverses fonctions exécutives. Il s'agit d'une discussion qui devrait avoir lieu dans le cadre de la procédure budgétaire des ressources humaines dont est chargé Antoine GUILLOU, et non pas en Conseil d'arrondissement. Pour cette raison, le groupe Paris en commun propose aux élu.e.s écologistes de retirer leur vœu.

**M. JOUSSELLIN** souhaite tout d'abord faire savoir qu'il maintient ses propos en affirmant que M. FORT vote quasi systématiquement contre les projets de création de logements sociaux. M. JOUSSELLIN et les élu.e.s communistes assument pleinement leurs convictions politiques et ne cherchent pas à faire croire ce qu'ils ne pensent pas. Pour cette raison, d'ailleurs, ils ne voteront pas en faveur du vœu écologiste dans son état actuel. Les élu.e.s communistes sont absolument favorables à demander des moyens supplémentaires en termes de ressources humaines et estiment nécessaire d'embaucher plus d'agents du service public à Paris. Il s'agit d'une de leurs demandes les plus récurrentes. Le vœu pose également la question essentielle de l'accompagnement et des moyens dévolus lors de la mise en place de politiques de territorialisation.

Toutefois, les élu.e.s communistes regrettent que le vœu pose uniquement la question de la DPE, car ils souhaitent des embauches dans différentes directions de la Ville et ne veulent pas à ce stade préempter les débats qui auront lieu en Conseil de Paris entre les différents groupes politiques. Ils pensent en outre que les élu.e.s devraient s'attacher à présenter et à travailler un budget dans les arrondissements, où ils pourraient faire remonter leurs besoins sur le terrain. Tel devrait être leur objectif, ainsi que l'explique le rapport coécrit par Paul SIMONDON et Nicolas BONNET-OULALDJ sur les finances locales à Paris.

**M. FORT** déclare qu'il préfère s'abstenir sur le vœu écologiste car, tout en partageant ses objectifs et appréciant certaines des solutions proposées, il estime qu'il ne fournit pas tous les éléments nécessaires pour avoir une discussion budgétaire.

**Mme VASA** précise à Paul SIMONDON qu'il ne s'agit pas d'un vœu d'un groupe de la majorité municipale adressé à la majorité municipale, mais d'un vœu d'arrondissement destiné au Conseil de Paris. Elle est surprise de la réponse de l'exécutif, d'autant plus que ce même vœu est présenté dans d'autres arrondissements parisiens. Il sera donc possible d'en rediscuter en Conseil de Paris.

**Mme CORDEBARD** observe qu'il s'agit d'un cas de figure un peu particulier qu'elle qualifierait de « coup de pression » sur des directions autres que la propreté et qu'elle estime préférable d'éviter. Cela ne signifie pas que le sujet manque d'intérêt et, en tant que maire d'arrondissement, Mme CORDEBARD est prête à défendre aux côtés de Léa VASA un certain nombre d'objectifs exprimés dans le vœu pour faire en sorte

que le 10<sup>e</sup> bénéficie pleinement de l'ensemble des dispositifs parisiens. En conclusion, soit les élu.e.s écologistes retirent le vœu soit l'exécutif votera contre.

Au nom des élu.e.s écologistes, **Mme VASA** décide de ne pas retirer le vœu.

*Le vœu déposé par les élu.e.s écologistes du 10<sup>e</sup> relatif au renfort des moyens des divisions territoriales de la propriété est rejeté (7 votes pour, 13 votes contre, 1 abstention).*

**M. JOUSSELLIN** présente le quatrième et dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

**10 2023 24 - VŒU DES ÉLU.E.S DU GROUPE PCF RELATIF AU DEVENIR DES LITS DE GÉRIATRIE DE FERNAND WIDAL**

*Considérant le début des travaux de construction du « Nouveau Lariboisière » ;*

*Considérant que ce nouvel équipement, attendu depuis plusieurs années, permettra d'améliorer les conditions de travail des personnels et d'accueil des patients ;*

*Considérant qu'il aura la vocation d'accueillir les activités de l'hôpital Fernand Widal dont la fermeture est programmée à terme ;*

*Considérant toutefois qu'il subsiste un doute sur le devenir des 150 lits SSR et SLD présents actuellement dans cette structure ;*

*Considérant que plusieurs hypothèses de transfert de ces activités ont été envisagées (Hôpital Claude Bernard ou futur hôpital Grand Nord). Mais aucune ne semble en voie de concrétisation ;*

*Considérant que le projet de cession de la partie Ouest de l'hôpital Lariboisière semble abandonné ;*

*Considérant que si cela est confirmé, des espaces significatifs deviendraient vacants, donnant ainsi la possibilité d'un accueil des 150 lits de Fernand Widal ;*

*Considérant qu'une telle implantation, située à proximité immédiate de la Gare du Nord et d'un ensemble dense de transports publics serait parfaitement adaptée pour les patients (dont une grande partie provient du 10<sup>e</sup> et des arrondissements voisins) et faciliteraient les visites de leurs proches ;*

**Sur proposition des élu.e.s PCF du 10<sup>e</sup>, Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE et Philippe GUTTERMANN, le Conseil du 10<sup>e</sup> émet le vœu que :**

- *La faisabilité de cette solution d'accueil soit étudiée sur les plans techniques et financiers par l'AP-HP ;*
- *L'AP-HP présente aux élu.e.s du 10e le projet global pour le « Nouvel Hôpital Lariboisière ».*

**M. RAIFAUD** déclare que les élu.e.s écologistes s'associent au vœu du groupe PCF, car ils estiment que l'AP-HP devrait donner plus de transparence aux grands projets qui concernent l'arrondissement.

**M. FORT** observe qu'en 2050 à peu près 25% des Parisien.ne.s auront plus de 60 ans. Face au vieillissement de la population, le fait de conserver des lits de gériatrie devient un enjeu important. Le groupe politique auquel M. FORT est rattaché soutient cette position, Delphine BÜRKLI ayant envoyé récemment un courrier au ministre de la Santé pour demander ce maintien et faire en sorte que l'accompagnement des personnes âgées puisse se faire à proximité. M. FORT votera en faveur du vœu du groupe PCF.

**Mme VERSINI** indique que le très beau projet du nouvel Hôpital Lariboisière représente une grande chance pour le 10<sup>e</sup> arrondissement. Il améliorera sans doute les conditions de travail du personnel ainsi que les conditions d'accueil des patients. Le projet sera livré au printemps 2026, mais il sera possible de connaître l'avenir définitif des équipements présents et la nouvelle réorganisation un an et demi avant la livraison. Le choix semble déjà avoir été fait de maintenir la maternité dans le giron de l'AP-HP à l'issue des travaux, mais la question du service gériatrique reste posée et on peut à raison s'en inquiéter.

Mme VERSINI a rencontré le Prof. Véronique FRANÇOIS, cheffe du service de gériatrie de l'hôpital avec qui elle a visité le service et a discuté avec l'équipe qui s'inquiète de la perspective de ne conserver que le service des urgences alors que les personnes âgées habitant à proximité de l'hôpital doivent pouvoir accéder aux soins. 60% des patients hospitalisés en soins de réadaptation viennent du bassin de population de Fernand Widal. Il est important de pouvoir maintenir tous les services. Il est vrai qu'il existe un projet de centre de recherche universitaire susceptible d'attirer des médecins de qualité. Cependant, les deux approches ne sont pas incompatibles mais, bien au contraire, complémentaires. Il faut maintenir une offre de soins de proximité indispensable pour les personnes âgées tout en développant l'attractivité des métiers hospitaliers. Le groupe Paris en commun soutient le vœu des élu.e.s communistes.

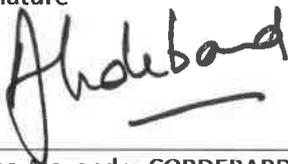
**Mme CORDEBARD** se réjouit de voter en faveur du vœu déposé par le groupe PCF car la question du maintien du service de gériatrie a été laissée dans un flou total par l'AP-HP. La municipalité du 10<sup>e</sup> a soutenu l'Hôpital Lariboisière, et notamment sa rénovation et réhabilitation sur la base d'un projet dont la négociation n'était pas finie et qui a vu ensuite intervenir des changements nombreux. Changements auxquels la municipalité ne peut être que favorable, comme le maintien d'un Pôle universitaire pour soutenir la recherche et permettre le progrès des techniques de soins et une meilleure prise en charge des malades. Le projet du Nouveau Lariboisière, y compris le projet urbain, n'est pas complètement et clairement défini. Le vœu déposé par le groupe PCF permettra à la municipalité de réaffirmer son attachement au maintien du service de gériatrie de proximité et sa volonté d'être associée dans la bonne

temporalité au projet global urbain de l'AP-HP. Des discussions devront être entamées sur ces sujets avec l'AP-HP et les représentants du 18<sup>e</sup> arrondissement.

*Le vœu déposé par les élu.e.s du groupe PCF relatif au devenir des lits de gériatrie de Fernand Widal est adopté à l'unanimité.*

**Mme CORDEBARD** remercie toutes les personnes présentes et leur annonce que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 19 septembre 2023.

*La séance est levée à 22h37.*

Signature 	Signature 
<b>Mme Alexandra CORDEBARD</b> Maire du 10 <sup>e</sup> arrondissement	<b>Mme Léa VASA, conseillère de Paris</b> Secrétaire de séance